Nations Unies S/PV.4143



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4143e séance

Mercredi 17 mai, à 10 heures
New York

Président :	M. Wang Yingfan	(Chine)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Ag Oumar
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Visite de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo, 4-8 mai 2000 (S/2000/416)

00-43574 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Visite de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo, 4-8 mai 2000 (S/2000/416)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Botswana, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Japon, du Pakistan, du Portugal, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mwamba Kapanga (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil; M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Baali (Algérie), M. Mmualefe (Botswana), M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne), M. Akasaka (Japon), M. Ahmad (Pakistan), M. Monteiro (Portugal), M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie), M Nhleko (Swaziland), M. Oaka (Zambie) et M. Jokonya (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport sur la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo (S/2000/416).

Je donne la parole à S. E. M. Richard Holbrooke, Chef de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord m'excuser pour mon retard; alors que j'arrivais, le Secrétaire général m'a contacté au sujet de la rapide évolution de la situation en Sierra Leone et de M. Foday Sankoh qui se trouve dans la zone de l'aéroport à Freetown. Il est blessé. Je crois savoir que des médecins britanniques s'occupent de lui. La situation n'est pas encore très claire, et le Secrétaire général a été saisi de la question. Je regrette d'avoir retardé le début de cette séance, surtout qu'en tant que chef de la mission du Conseil de sécurité, je suis conscient de ma responsabilité de commencer le débat.

Monsieur le Président, je vous félicite de la façon remarquable dont vous assumez la présidence du Conseil en ce mois où beaucoup de choses imprévues ont eu lieu. Chaque jour, il y a quelque chose de nouveau et cela a été difficile pour diriger le Conseil de sécurité.

Monsieur le Président, j'ai eu le grand honneur d'avoir été sollicité par vous-même et votre prédécesseur, l'Ambassadeur Fowler, de diriger la délégation qui s'est rendue en République démocratique du Congo puis dans la corne de l'Afrique. Je voudrais dire que les sept nations n'ont adopté aucune position nationale et il y a eu un consensus. Je voudrais intervenir aujourd'hui à ce titre, dans le cadre du suivi du rapport remis, la semaine dernière, alors que j'étais encore en déplacement, par l'Ambassadeur van Walsum, l'Ambassadeur Greenstock et d'autres collègues.

Le fait que nous ayons parlé d'une seule voix a permis de transmettre un message très puissant. Trois représentants de l'Afrique – Tunisie, Namibie et Mali; trois représentants de l'Union européenne – Royaume-Uni, France et Pays-Bas; et un Américain : cela a été une mission extrêmement équilibrée. Nous avons également dit que nous parlions aussi pour les huit pays qui n'étaient pas présents. Aucun de nos interlocuteurs n'a pu discerner de divergence entre nous car il n'y en avait pas. Les désaccords qui surviennent fréquemment dans cette salle étaient absents lors du voyage. J'ai eu le grand privilège de diriger un groupe très divers de diplomates chevronnés. Chacun des sept ambassadeurs est intervenu dans toutes les réunions et sur toutes les questions de façon interchangeable. Cela a montré à

nos interlocuteurs l'importance du leadership africain au Conseil de sécurité et à l'ONU. Aux quatre autres membres de la délégation, cela a montré que les Africains étaient désireux de partager la charge du rétablissement de la paix en Afrique et au-delà, et pour le reste du monde, une délégation aussi bien équilibrée a représenté un symbole extrêmement fort.

Je pense que les trois missions que le Conseil de sécurité a autorisées au cours des huit derniers mois – au Timor oriental avec l'Ambassadeur Andjaba, au Kosovo, avec l'Ambassadeur Chowdhury et celle-ci – constituent un nouvel aspect important des activités du Conseil de sécurité. Cette mission a consisté à la fois à établir les faits et à faire rapport au Conseil de sécurité et, presque de façon imprévue, elle a été une mission de négociation, au moins à deux reprises : sur la crise de Kisangani et de façon fortuite, sur la corne de l'Afrique.

Le déplacement n'a pas été un circuit touristique. Il est vital que le Conseil de sécurité sorte de cette magnifique salle, des palais présidentiels et des hôtels de luxe et se rende sur le terrain. Ainsi, à Kinshasa, nous avons tenu des réunions simultanées avec une délégation religieuse oecuménique, des dirigeants de la société civile et des représentants de partis politiques. Trois membres de notre équipe – l'Ambassadeur Andjaba, l'Ambassadeur Greenstock et l'Ambassadeur van Walsum – se sont rendus à Kananga et j'espère qu'ils décriront ce déplacement de façon plus détaillée. Les membres ont pu voir à la télévision certains reportages de ce déplacement; ce fut certainement le moment le plus émouvant de la mission, et ceux d'entre nous qui étaient restés à Kinshasa, regrettions de n'avoir eu cette opportunité, qui constituait en fait l'occasion de rencontrer les gens du Congo dans une grande manifestation humaine d'aspiration à la paix.

Au cours de toutes les réunions, nous avons constaté un appui sans équivoque et fort à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Compte tenu de ces rencontres extraordinaires, ce que l'on peut dire, je pense, au sujet du peuple de la République démocratique du Congo c'est qu'il veut la paix et le retrait des forces étrangères; il ne veut pas vivre sous l'occupation étrangère ni voir ses droits menacés ou ses ressources pillées. Il veut voir les mouvements rebelles congolais déposer les armes et adhérer au processus politique visant à forger une nouvelle situation. Il veut voir les insurgés armés des États voisins – tels que les ex-forces armées rwandaises, Interahamwe et l'UNITA – quitter leur pays pour toujours. Il veut voir l'actuel gouvernement s'engager dans un dialogue national et en accepter les conclusions; il veut vivre dans un État dynamique basé sur des institutions démocratiques solides, et avoir des opportunités économiques et la liberté de circuler dans son propre pays, ce qui constitue son droit.

Je voudrais souligner le fait que nous avons fait ce voyage sans vouloir entraver le gouvernement actuel. Nous avons réaffirmé à chaque occasion au Président Kabila que nous le considérions comme le Président du pays et que le dialogue national fait partie du processus de paix de Lusaka. Je le dis car le gouvernement est particulièrement préoccupé par l'objectif réel du dialogue national; et je dois dire que tout ce que nous avons fait visait à encourager ce processus. C'est la seule façon d'avancer et de répondre aux aspirations du peuple congolais. Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit.

Nos efforts doivent porter en priorité sur deux aspects : nous devons tous user de notre influence pour que les signataires continuent d'adhérer fermement à l'Accord de Lusaka. C'est la seule façon d'avancer et si une partie est autorisée à le violer, d'autres feront de même. Nous devons renforcer le consensus régional et international pour la paix, sur la base de l'Accord de Lusaka.

Il y a un aspect de notre rapport que nous devons mettre en relief : nous sommes unanimes à penser que les décisions et mesures prises par le Conseil de sécurité au Congo ne doivent pas être affectées par les événements terribles et inquiétants de la Sierra Leone. Cela est difficile. Nous avons reconnu, et cela était évident chaque jour au cours de notre mission, que l'ombre de la Sierra Leone planait sur le maintien de la paix des Nations Unies, non seulement en Afrique, mais dans le monde. Mais il n'y avait pas d'effet direct de la situation en Sierra Leone sur le Congo ou le processus de paix de Lusaka. La Sierra Leone n'est pas une métaphore pour l'Afrique ni pour le maintien de la paix des Nations Unies. Ce voyage a renforcé notre conviction – et ma conviction personnelle – que l'Afrique est aussi diverse que tout autre regroupement de 53 États indépendants du monde. Les trois conflits qui nous préoccupent en urgence – République démocratique du Congo, Ethiopie-Érythrée et Sierra Leone – ont évidemment dominé notre mission mais il est tout à fait clair qu'ils sont aussi divers, de par leur portée et leur nature, que le Timor oriental, le Liban-Sud et le Kosovo. Il serait vain et incorrect de dire que l'échec

des accords de Lomé en Sierra Leone implique en soi un échec inévitable ailleurs, tout simplement parce que le même continent est concerné.

Mais nous devons assurer le fonctionnement du maintien de la paix, et cela dépasse de loin le cas de la République démocratique du Congo.

La situation en Sierra Leone illustre bien les risques que nous courrons si nous faisons erreur. Le maintien de la paix est la principale fonction de cette institution; celle qui était au coeur des préoccupations des fondateurs, il y a 55 ans. Le succès ou l'échec des Nations Unies au XXIe siècle, et la question de savoir si cette grande institution qu'est le Conseil de sécurité continuera d'être le principal organe responsable de la paix et de la sécurité dépendront en grande partie de l'avenir du maintien de la paix.

Hier à la Cinquième Commission, nous avons eu un débat important sur les difficultés auxquelles sont confrontées aujourd'hui les opérations de maintien de la paix et sur ce qu'il nous faudra faire pour préserver ces opérations. Ainsi, il faut déterminer comment remédier aux insuffisances, envisager les moyens de financer les opérations de maintien de la paix et améliorer le fonctionnement du Département des opérations de maintien de la paix. Ces changements ne pourront se faire du jour au lendemain. Il nous faudra faire des choix difficiles, mais si nous n'agissons pas, si nous permettons que l'écart se creuse entre la capacité de mener à bien ces opérations et la demande visant à les élargir encore plus, les Nations Unies et tous ceux qui en dépendent dans le monde en pâtiront.

Je suis particulièrement satisfait des efforts déployés et de l'appui exprimé hier par de nombreux orateurs à la Cinquième Commission. Ce qui a été examiné hier à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a une très grande importance pour nos délégations. Je voudrais mentionner ici les cinq pays qui ont volontairement proposé de passer du groupe C au groupe B pour ce qui est du financement. Il s'agit de Chypre, d'Israël, de la Hongrie, de l'Estonie et des Philippines. D'autres ont également indiqué leur intention d'évoluer de la même façon. Ces événements renforcent nos efforts car la base financière à partir de laquelle les opérations de maintien de la paix seront financées commencera à s'élargir.

Il convient également de féliciter le personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le personnel des institutions spécialisées qui travaillent dans des conditions très difficiles en République démocratique du Congo et dans les pays voisins. Le Représentant spécial, l'Ambassadeur Morjane, mérite des félicitations particulières, de même que le Commandant de la Force, le Général Diallo. Ils accomplissent un travail remarquable dans des conditions difficiles. Nous nous souvenons de la façon dont le Général Diallo a courageusement défendu Monrovia en 1992, et nous avons pu constater lors de ce voyage qu'il possède également d'excellentes qualités diplomatiques.

Le déploiement de la MONUC dans des conditions de sécurité et de coopération adéquates doit demeurer prioritaire. Nous avons fait un grand pas en avant le premier jour de notre voyage, avec la signature de l'accord sur le statut des forces en présence du Président Kabila, qui a décidé de modifier son horaire afin d'assister à cette cérémonie. Cette étape essentielle est maintenant derrière nous. Nous avons tendance à penser que tous les États signataires de l'Accord de Lusaka sont en faveur du déploiement de la MONUC et feront, au besoin, pression sur les parties qui auraient des réserves à cet égard.

Je voudrais aborder franchement un autre problème qui n'était que trop évident et ne peut être passé sous silence, à savoir les tensions qui persistent entre la Commission militaire mixte et la MONUC. Nous avons rencontré les membres de la Commission militaire mixte à Lusaka. Des questions ont été soulevées sur la manière d'aller de l'avant, et nous espérons que ces questions pourront être examinées. Nous demeurons convaincus que la Commission militaire mixte devrait être physiquement stationnée au même endroit que la MONUC et qu'elle doit être un organe permanent qui soit en mesure de réagir conjointement avec la MONUC aux événements qui surviennent sur le terrain. Je voudrais souligner pour ceux des membres qui n'étaient pas du voyage qu'il y a eu un malentendu d'ordre linguistique entre le Conseil et ceux qui sont sur le terrain, dont nous nous sommes rendu compte seulement durant notre voyage. L'expression « au même lieu » n'a pas été interprétée de la même façon en Afrique qu'ici. Lorsque nous avons utilisé cette expression, nous voulions dire que la MONUC et la Commission militaire mixte partagerait le même bâtiment. Ce n'est pas ce que nos amis africains ont compris. Pour eux, la question était de savoir dans quelle ville la Commission militaire mixte serait stationnée.

Par conséquent, c'était très différent de ce à quoi nous nous attendions. Aucune des personnes à qui nous avons parlé ne s'opposait à ce que les entités partagent un bâtiment. Toutefois, un certain nombre des signataires de l'Accord de paix de Lusaka ont déclaré qu'ils n'enverraient pas leurs représentants à la Commission militaire mixte à Kinshasa pour le moment, et nous ont laissé peu d'espoir qu'ils le feraient un jour. Il s'agit donc d'un problème non résolu dont nous n'avions pas pleinement conscience avant de nous rendre sur place, et sur lequel nous devons nous pencher. Je voulais éclaircir la situation car l'expression « au même lieu » a été interprétée de deux manières différentes.

À la suite de nos rencontres à Lusaka avec la Commission militaire mixte et le Comité politique, l'Ambassadeur Levitte, en sa qualité de futur Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin, a invité les membres du Comité politique à venir à New York vers le 16 juin ou à cette date. Je remercie notre bon ami, Jean-David Levitte, de cette initiative importante. Je crois qu'il s'agira d'une rencontre cruciale. Je suis persuadé que l'Ambassadeur Levitte aura davantage à dire sur cette question, mais je voudrais attirer l'attention de tous sur le fait qu'il s'agira d'un nouveau jalon dans la collaboration naissante entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Conseil de sécurité à la suite de la signature de l'Accord de Lusaka. Il s'agira d'une réunion très importante ou, pour être plus précis, d'une série de réunions, et j'espère que nous pourrons tous réserver les dates des 15 et 16 juin, en attendant les instructions que nous donnera l'Ambassadeur Levitte en sa qualité de Président du Conseil pour le mois de juin.

Nous n'avons soulevé que deux questions avec le Comité politique, à savoir le dialogue national et la nécessité de désarmer les groupes armés non signataires qui opèrent sur le territoire de la République démocratique du Congo. Les membres du Comité politique ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient que le dialogue intercongolais reste la prérogative du peuple congolais, mais ils nous ont parlé de la question des groupes armés. J'estime qu'il est très important que ce soit l'un des principaux sujets de discussion en juin; une campagne efficace de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de réinstallation est essentielle pour assurer le succès de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka.

Enfin, je voudrais aborder la question des combats qui ont éclaté de façon inattendue entre les forces ougandaises et rwandaises à Kisangani, le deuxième jour de notre voyage. Nous avons d'abord craint que les combats à Kisangani ne gâchent notre voyage. En fait, de façon inattendue, cela a été un défi que, je suis fier de le dire, les sept nations membres de cette mission spéciale ont relevé. Dans ce qui s'est révélé être dans les faits de la diplomatie de la navette, les sept nations membres de la mission du Conseil de sécurité ont négocié, entre le Président Kagame et le Président Museveni, en personne et par téléphone, une déclaration conjointe du Conseil de sécurité, du Gouvernement rwandais et du Gouvernement ougandais qui a été publiée le 8 mai et qui a été réitérée il y a deux jours lors du sommet tenu en République-Unie de Tanzanie. Les combats ont alors cessé. Si quelqu'un veut des preuves supplémentaires du précédent établi par l'Ambassadeur Andjaba au Timor oriental, concernant la capacité des missions du Conseil de sécurité, je crois que ce qui a été accompli illustre encore une fois que, dans certaines circonstances, le Conseil de sécurité peut, comme il l'a fait ici et particulièrement au Timor oriental, accomplir des progrès marquants.

Cependant, cette déclaration devra être mise en oeuvre. Le Président Kagame et le Président Museveni ont tous deux indiqué très clairement qu'ils étaient prêts à démilitariser Kisangani, mais qu'ils souhaitaient que la démilitarisation complète n'ait lieu que lorsque les forces de la MONUC seraient arrivées à Kisangani. Je me suis également entretenu avec le Président Mugabe et le Président Kabila de cette déclaration avant qu'elle ne soit publiée. Ils se sont tous deux félicités de la déclaration, et ont déclaré que cela servirait probablement de modèle pour assurer le succès de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Toutefois, il faut souligner, surtout à l'intention de nos collègues du Département des opérations de maintien de la paix, que le temps est un facteur important. Il est très important que les forces de la MONUC qui se rendront à Kisangani le fassent avant que le déploiement initial ne soit amorcé. On ne peut pas attendre jusqu'en juillet dans le cas de Kisangani. Je crois comprendre que le Secrétaire général a déjà communiqué avec plusieurs pays à ce sujet. Je crois pouvoir dire, au nom des membres de la mission du Conseil de sécurité, que nous croyons qu'il est absolument essentiel d'envoyer un contingent des Nations Unies à Kisangani immédiatement, dans les semaines à venir, quelle que soit la nationalité de ses membres. Si nous n'envoyons pas ce contingent, le risque de voir la guerre reprendre est très grand.

Je tiens également à attirer l'attention des membres du Conseil sur les annonces et les déclarations très positives selon lesquelles le Gouvernement sud-africain serait prêt à jouer un rôle plus actif dans le processus.

Pour terminer, nous restons convaincus que le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et la poursuite du conflit est un élément crucial qui mérite une enquête plus approfondie de la part du Conseil. La République démocratique du Congo, l'Angola et la Sierra Leone sont tous touchés par le pillage de leurs ressources naturelles, bien que les circonstances varient d'un pays à l'autre. Mais ces questions sont essentielles pour le maintien de la paix, et elles doivent être examinées dans le contexte de la République démocratique du Congo.

Comme nous l'avons dit lors de notre dernière journée à Asmara, à la fin de notre voyage, qui a comporté un déplacement supplémentaire dans la corne de l'Afrique à votre demande, Monsieur le Président, il nous était difficile de dire si nous étions partis depuis une semaine ou depuis un an.

Mes collègues et moi-même manquions de sommeil. Selon l'endroit où nous nous trouvions, nous étions soit trop nourris, soit sous-alimentés, et nous nous déplacions constamment. Je tiens néanmoins à vous assurer, Monsieur le Président, qu'en arrivant à ce consensus nous estimons avoir servi les objectifs du Conseil de sécurité. À titre personnel, je dois dire que je voyagerais volontiers avec n'importe lequel et sous la présidence de n'importe lequel de mes six collègues, et j'espère que lorsqu'ils tiennent les mêmes propos à mon sujet, ils le pensent vraiment.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'honneur qui m'a été fait de diriger cette délégation. Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour mon retard mais dans des circonstances aussi exceptionnelles, je tiens à indiquer que ce fut l'une des expériences les plus satisfaisantes de ma vie professionnelle, et, en dépit des énormes difficultés que nous avons rencontrées et de notre incapacité à la dernière minute, d'empêcher ce qui s'est relevé être une reprise inévitable des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée, je crois que, dans notre mission initiale, nous avons fait avancer la cause de la paix et si nous pouvons relever le défi de Kisangani, nous pouvons en fait réaliser un progrès réel. Mais encore une fois, comme pour toutes ces questions, la mise en oeuvre importe plus que l'accord obtenu sur le papier.

Le Président (*parle en chinois*) : Je tiens à dire ma gratitude et mon appréciation à tous les membres de la mission du Conseil de sécurité, menée avec beaucoup de compétence par l'Ambassadeur Holbrooke, pour la façon dont ils ont assumé leurs importantes responsabilités au nom du Conseil.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissant à l'Ambassadeur Holbrooke de son rapport. Étant le premier membre de la mission à prendre la parole après lui, je tiens à le remercier de ses paroles généreuses au sujet de la mission et de ses membres. Je me fais l'écho de tout ce qu'il a déclaré sur la valeur, les pressions et le plaisir de participer à cette mission et je tiens à lui rendre hommage en tant que chef de la mission. D'après ce que l'on pouvait apprendre des médias et voir à la télévision, on pourrait avoir l'impression qu'il s'agissait d'une mission conduite par un seul homme. Imaginez donc ce qui aurait pu se passer si l'Ambassadeur Holbrooke n'avait été qu'un simple membre de la mission et non son chef. Je voudrais dire néanmoins qu'il l'a dirigée dans un esprit de participation pour chacun et d'égalité de tous les membres. Ce fut non seulement exemplaire mais aussi une source d'inspiration pour nous tous et je l'en remercie.

Il importe également que nous reconnaissions à quel point nous sommes redevables à la MONUC, à l'Ambassadeur Morjane, au général Diallo et à tous ceux qui sur le terrain nous ont aidés et au personnel du Secrétariat qui nous a accompagné et nous a apporté son appui dans des circonstances difficiles. Nous n'aurions pu, non plus, nous passer des services remarquables de la société égyptienne MC qui nous a fourni un avion et un équipage dont l'aide a été précieuse pour le voyage que nous devions accomplir. Le troisième hommage va aux gouvernements que nous avons rencontrés. Il y a eu de la part du Président Kabila, une ouverture, un intérêt et une volonté de travailler sur les détails qui furent d'une très grande importance pour la mission.

De manière générale, je pense que cette mission a insufflé un nouvel élan nécessaire et opportun au processus de paix en République démocratique du Congo et a témoigné de l'engagement du Conseil de sécurité – engagement qui n'a été manifesté auparavant que dans cette salle – quant au règlement des problèmes en Afrique, sur le terrain. Cela a été extrêmement important pour remonter le moral des Africains et de ceux qui travaillent en Afrique, de savoir que le Conseil de

sécurité ne va pas renoncer à la nécessité d'aborder les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Le fait que nous l'ayons fait alors que nous étions là-bas, en est un symbole très important.

En effet, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Holbrooke, il était également important pour trois d'entre nous de nous rendre dans une ville de province de la République démocratique du Congo. Kananga est une ville de 700 000 habitants, où actuellement il n'y a ni électricité ni approvisionnement régulier en eau, mais sous la direction d'un remarquable gouverneur de province, l'esprit de paix et l'organisation qui y règnent dans des circonstances difficiles furent, je crois, une inspiration pour ceux qui se sont rendus dans cette ville. L'expression des gens que nous avons vus dans les rues de Kananga et qui réclamaient la paix est un souvenir indélébile de cette mission.

Ceci me rappelle une autre visite que j'avais effectuée quelques semaines auparavant dans une ville de Sierra Leone, à seulement 30 kilomètres de Freetown, où les habitants venaient tout juste de rentrer dans une ville privée d'eau et d'électricité et demandaient exactement de la même façon à l'équipe britannique sur place, d'instaurer la paix. Cette ville a été envahie par le Front révolutionnaire uni. Elle est vide. Les habitants ont fui dans la brousse. Je pense que nous devons veiller à ce que cela n'arrive pas à Kananga ou à d'autres villes de République démocratique du Congo. Si, comme l'Ambassadeur Holbrooke et le rapport l'ont indiqué, la Sierra Leone ne doit pas jeter une ombre sur ce que nous cherchons à faire en République démocratique du Congo, cela doit aussi rappeler aux dirigeants de la République démocratique du Congo et aux dirigeants impliqués dans le processus de Lusaka ce qui pourrait de nouveau arriver en République démocratique du Congo si le cessez-le-feu est rompu et si nous devons de nouveau tenter de résoudre ces problèmes de longue date en utilisant des moyens militaires plutôt qu'en remédiant aux causes politiques.

Cela signifie que nous devons maintenant réagir rapidement aux recommandations du rapport car les parties de Lusaka attendent des résultats; le cessez-le-feu tient mais il reste fragile et la situation à Kisangani, en particulier, demeure tendue. Je pense que nous avons accompli quelque chose là-bas mais la MONUC doit intervenir rapidement et la capacité des observateurs à suivre ce que nous avons réalisé à Kisangani est absolument vitale. Les assurances plus larges que nous avons reçues quant à la sécurité et à l'accès de l'ONU à Kisangani doivent être exploitées. Cela comprend l'accord entre les dirigeants de l'Ouganda et du Rwanda de procéder à la désescalade à Kisangani. Ils se sont de nouveau rencontrés le 14 mai en Tanzanie. Les informations qui nous sont parvenues au sujet de cette rencontre indiquent qu'ils souhaitent réaffirmer leur attachement à l'Accord de Lusaka mais également au retrait de toutes leurs troupes de la République démocratique du Congo en temps voulu et, en particulier, à cet accord de Rwakitura, signé à la ferme du Président Museveni, pour réduire leurs forces à Kisangani à pas plus de deux compagnies chacun. C'est là un important élément de suivi.

En ce qui concerne l'installation sur le même lieu, nous avons indiqué dans le rapport que Kisangani est pour le moins un bon candidat pour accueillir la MONUC et la Commission militaire mixte (CMM) et pour mener le dialogue national. Il serait utile que le Conseil reçoive une évaluation du Secrétariat et de la MOUNC sur la possibilité d'utiliser Kisangani à cette fin. Nous aimerions avoir des informations sur les besoins logistiques et financiers de cette option et s'ils pensent que cela serait globalement acceptable pour les parties. J'espère, Monsieur le Président, que nous pourrons revenir rapidement sur cette question sous votre présidence. Dans le cas contraire, il risque de n'y avoir aucun suivi à ce que nous avons pu obtenir à Kisangani, qui ne sera que de courte durée et risque de se dissiper à moins d'un suivi.

Ceci vaut également, mais peut-être sur une plus longue période, pour ce qui est du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réinstallation. Nous avons soulevé cette question avec le Comité politique et nous devrons de nouveau soulever cette question lorsque le Comité politique viendra à New York en juin. Nous devons préparer l'étape du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réinstallation, ce qui donne un rôle non seulement à la présence des Nations Unies sur le terrain mais aussi à la Commission militaire mixte, où je pense qu'il peut y avoir un rôle spécifique pour la CMM quant à la définition précise des groupes dont nous parlons et à la surveillance d'une action rapide de désarmement, démobilisation, réinsertion et réinstallation. C'est une question que nous souhaiterions voir reprise sous la présidence de l'Ambassadeur Levitte, le mois prochain.

En ce qui concerne le dialogue national, nous devons reconnaître que les parties n'abandonneront l'option militaire que si l'option politique se porte

bien. Au cours de la mission nous avons reconnu que tous les gouvernements, celui de Kinshasa en particulier, souhaitent que les arrangements adéquats soient mis en place et que l'on fasse avancer les choses, mais nous pensons que le calendrier que le facilitateur Masire a établi et qui prévoit le début du dialogue national pour le début de juillet est, étant donné les circonstances, le seul calendrier réaliste. La communauté internationale devrait donc le soutenir. Il faut des fonds au facilitateur, pas simplement des promesses de contribution mais des fonds réellement versés et nous devons tous veiller à ce qu'il les reçoive.

Nous devons également faire bien comprendre au cours de ce débat et au-delà que c'est au peuple congolais qu'il incombe de décider du dialogue national. À lui d'en définir le fond; la facilitation externe consistera à offrir le mécanisme qui permettra ce dialogue. Mais le mécanisme externe ne décidera pas du fond et n'influera pas sur le fond. Si nous pouvons faire comprendre ce message clair, je pense que toutes les parties seront prêtes à aller de l'avant sans appréhension.

Je reprends à mon compte les remarques de l'Ambassadeur Holbrooke quant à la nécessité de constituer rapidement un groupe d'experts pour étudier la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Lors de notre prochaine réunion il nous faudra prendre des mesures à cet égard. Il faut donner à ce groupe un mandat et il lui faut une décision du Conseil. Le Royaume-Uni souhaiterait qu'une décision soit prise rapidement.

Enfin, revenons sur le fait qu'il faut juger la République démocratique du Congo sur la base de ses mérites. Nous accordons une importance particulière à la Sierra Leone cette semaine et peut-être la semaine prochaine, mais il faudra revenir sur ce qu'il convient maintenant de faire en ce qui concerne la République démocratique du Congo. Nous demandons au Secrétariat de poursuivre son travail sur cette question et lui demandons également de nous dire franchement si l'importance qu'il accorde à la Sierra Leone a des répercussions sur sa capacité à s'occuper de la République démocratique du Congo. Si c'est le cas, il faudra immédiatement renforcer le Secrétariat car les besoins du Congo ne peuvent attendre que l'on règle les autres problèmes qui se posent ailleurs avant que nous abordions les problèmes que nous avons découverts et analysés au cours de notre mission. Le suivi est tout aussi important pour la République démocratique du Congo que pour la Sierra Leone.

M. Levitte (France) : L'Ambassadeur du Royaume-Uni a parfaitement exprimé nos sentiments. Notre mission a accompli d'une seule voix un travail d'équipe sans une seule divergence entre ses sept membres et cela doit beaucoup aux qualités personnelles déployées par l'Ambassadeur Holbrooke que je veux ici remercier.

La mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale dont j'ai eu l'honneur de faire partie a été indéniablement riche et utile. Elle a été riche par la diversité des contacts qu'elle a eus avec quasiment tous les acteurs de ce conflit. Elle a été aussi utile parce qu'elle a permis de mieux prendre la mesure à la fois du calvaire qu'endure le peuple congolais mais aussi des espoirs qu'il nourrit. Elle nous a permis de vérifier l'état d'esprit des belligérants, de mesurer les attentes des uns et des autres à l'égard des Nations Unies et enfin, elles nous a permis de contribuer au règlement d'un problème – à Kisangani – qui est apparu pendant le séjour de la mission dans la région.

Cette mission nous a d'abord permis de faire plusieurs constats. Et sur cette base nous pouvons mieux dégager quels doivent être les axes d'effort dans les semaines et les mois à venir.

Mais d'abord, les constats. Le rapport de la mission en décrit fidèlement les éléments. Je voudrais souligner rapidement ceux qui, à nos yeux, ont été les plus marquants.

D'abord, la population congolaise souffre et est infiniment lasse de la guerre, des désordres, des violences et des dévastations qu'elle entraîne : violations massives des droits de l'homme et massacres dans les zones de combat et d'occupation, pillage des ressources naturelles, disparition de l'ordre public et des services minimaux que les citoyens sont en droit d'attendre des autorités. L'Ambassadeur Greenstock a parlé avec éloquence de la situation à Kananga, qui n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Deuxième constat, le Gouvernement de la République démocratique du Congo est désormais disposé à coopérer pleinement avec les Nations Unies et à faciliter la tâche de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Des engagements clairs ont été pris à cet

égard. La signature de l’accord sur le statut des forces, en présence de la mission, en a témoigné.

Troisième constat : les États tiers impliqués dans ce conflit se disent désireux de respecter le cessez-le-feu et le plan de désengagement du 8 avril et de mettre en oeuvre l’Accord de Lusaka. De fait, depuis le 14 avril, le cessez-le-feu est respecté. Le seul incident majeur concerne les combats qui ont éclaté à Kisangani, le 5 mai, entre les forces ougandaises et rwandaises. La présence de la mission dans la région lui a permis d’obtenir de ces deux pays un accord sur le désengagement de leurs forces et une démilitarisation de la ville.

Quatrième et dernier constat, la population ainsi que toutes les parties au conflit demandent aux Nations Unies d’assumer sans tarder leurs responsabilités, c’est-à-dire de déployer rapidement la MONUC.

À partir de ces constats, quels peuvent être nos axes d’effort? La France en a identifié principalement cinq.

Premier axe d’effort : la mise en oeuvre du volet militaire de l’Accord de Lusaka. C’est la priorité absolue. Il nous faut bâtir à partir du cessez-le-feu établi depuis le 14 avril. Cela veut dire deux choses : d’une part que les parties, à travers la Commission militaire mixte (CMM), mettent en oeuvre les plans de désengagement et de redéploiement, puis ultérieurement de retrait; cela veut dire, d’autre part, que la MONUC, dans sa phase II, soit déployée le plus rapidement possible afin de pouvoir vérifier le respect du cessez-le-feu et de la mise en oeuvre par les parties de leurs engagements.

Concrètement, ceci recouvre plusieurs tâches; la colocalisation de la MONUC et de la Commission militaire mixte, qui devrait être réalisée comme le demande la résolution 1291 (2000). Deuxièmement, accélérer la préparation du déploiement de la MONUC jusqu’à son niveau autorisé par le Conseil. Les Nations Unies ne peuvent rien faire sans l’engagement des États Membres à lui fournir les moyens humains, matériels et financiers nécessaires. La France, pour sa part, apportera une contribution pour l’équipement et le soutien logistique de l’un des quatre bataillons déployés en République démocratique du Congo. Troisièmement, un effort particulier devra être fait à Kisangani qui, conformément à l’accord ougando-rwandais devra être démilitarisée et soumise au contrôle de la MONUC, ce qui suppose là aussi de donner à la MONUC les moyens d’assumer cette tâche. À nos yeux, le déploiement devrait être progressif, à la mesure des moyens disponibles pour consolider, là où c’est le plus urgent et sensible – notamment à Kisangani – la dynamique de paix enclenchée.

Sur Kisangani, je m’associe tout à fait à la question posée par l’Ambassadeur de Grande-Bretagne. Je crois qu’il est utile, urgent même que le Secrétariat puisse nous aider à définir, les moyens sans doute renforcés, qui lui seront nécessaires dans cette ville importante – 2 millions d’habitants, la troisième ville de la RDC – pour que les Nations Unies, à travers la MONUC, puissent assumer les responsabilités importantes que notre mission a identifiées et qui viennent s’ajouter à celles qui étaient prévues à l’origine par la résolution 1291 (2000).

Pour conduire l’ensemble de ces opérations, les Nations Unies sont représentées sur place par deux personnalités de premier plan, M. Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général, et le Général Diallo, Commandant de la MONUC. La confiance qu’ils ont su acquérir auprès de toutes les parties témoigne de leurs remarquables qualités personnelles et professionnelles que je veux saluer ici.

Le deuxième axe de nos efforts doit être le dialogue national. C’est non seulement un des éléments fondamentaux de l’Accord de Lusaka mais c’est aussi le moyen de donner à la RDC une assise démocratique permettant de rétablir l’unité du pays, d’obtenir la réconciliation nationale et de reconstruire l’État. La France soutient l’action du facilitateur, Sir Ketumile Masire, en lui apportant un appui politique mais aussi un appui financier à hauteur de 700 000 dollars. Comme le recommande le rapport, nous sommes favorables à la nomination rapide d’un conseiller de haut niveau auprès du facilitateur basé à Kinshasa et qui devrait être francophone.

En ce qui concerne le lieu, le rapport suggère qu’on puisse envisager dans un premier temps Kisangani, qui occupe une position géographique centrale et devra être démilitarisée et sous contrôle des Nations Unies, avant un transfert ultérieur du dialogue national, le moment venu, à Kinshasa. Cette proposition nous paraît bonne et devoir être soutenue.

Sur le fond, il faudra que le facilitateur veille à ce que le dialogue rassemble toutes les forces politiques, sans privilège à ceux qui ont pris les armes, et puisse déboucher rapidement, en évitant une forme de péren-

nisation d'un dialogue stérile. Cela dit, même s'il est souhaitable que le dialogue politique interne et les dispositions militaires de l'Accord de Lusaka avancent en parallèle, il serait contre-productif de lier trop étroitement les deux processus car il y a, dans la situation militaire – et on l'a vu récemment à Kisangani – des évolutions qui peuvent être déstabilisantes et qui n'ont guère de lien avec la problématique politique interne à la République démocratique du Congo.

Le troisième axe de nos efforts est la création d'un « panel » sur l'exploitation illégale des ressources naturelles. Le Conseil avait pris, avant le départ de la Mission, une position de principe favorable. La mission n'a pu que constater l'importance de ce problème et l'intérêt qu'il y avait à ce que toute la lumière soit faite. Il nous faut donc, sans tarder, préciser le mandat de ce « panel » et demander au Secrétaire général de le constituer. S'attaquer à ce qui alimente – et parfois même motive – la guerre est un élément indispensable dans la recherche de la paix. La délégation française attache une importance particulière à ce dossier.

Le quatrième axe de nos efforts porte sur les violations massives des droits de l'homme et les massacres. Les informations à ce sujet s'accumulent semaine après semaine. Hier encore *Human Rights Watch* publiait un nouveau rapport qui ne peut nous laisser indifférents. En République démocratique du Congo comme ailleurs, on ne doit pas laisser régner l'impunité. Le Conseil devra très vite réfléchir aux voies et moyens d'établir les faits et de s'assurer que les criminels soient traduits en justice.

Le cinquième et dernier axe d'efforts pour notre Conseil est le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés. C'est assurément une question très difficile. D'abord; parce que la réalité est elle-même très difficile à appréhender. Il est évidemment commode de coller une étiquette unique et infamante à toutes les forces dites non statutaires. Mais la situation est sans doute plus complexe. Au-delà de cette difficulté à cerner l'objet, il est clair qu'il n'y a pas de solution militaire durable. Cela fait plusieurs années que des armées nombreuses et entraînées s'y sont essayées, en vain. La seule voie raisonnable passe donc par deux éléments. D'abord, à tous ceux, réfugiés, exilés, errants qui ont pu, à un moment ou à un autre, ne trouver d'issue à leur sort que dans le recours aux armes, il faut offrir, dans leur pays d'origine, une triple perspective : garantir leur sécurité physique; leur offrir une alternative économique; les réinsérer dans la vie politique de leur pays. Deuxièmement, les véritables auteurs de crimes de génocide doivent être traduits en justice comme tous ceux qui, depuis quatre ans au Congo, se sont rendus coupables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité.

Pour terminer, nous nous trouvons à un moment charnière de l'évolution de ce conflit en République démocratique du Congo. Une dynamique s'est enclenchée. Il nous faut la consolider, d'abord sur le plan politique, en entretenant et en nourrissant le dialogue que le Conseil de sécurité a engagé avec les parties, d'abord en janvier, à l'initiative de l'Ambassadeur Holbrooke, ensuite ce mois-ci, avec la mission du Conseil. Comme le note le rapport de la mission, comme l'a souligné l'Ambassadeur Holbrooke, la future présidence française du Conseil en juin organisera une nouvelle rencontre à New York, les 15 et 16 juin, entre le Conseil et les membres du Comité politique de l'Accord de Lusaka. J'aurai l'occasion de revenir devant ce Conseil, avec son autorisation, pour développer ce point lorsque des précisions nous seront parvenues sur les modalités de ce déplacement à New York des membres du Comité politique.

Le deuxième point qui nous permettra de consolider cette dynamique de paix concerne le plan militaire. Il nous faut doter rapidement la MONUC de toutes les ressources dont elle a besoin afin qu'elle puisse se déployer sur le terrain. La crédibilité du Conseil mais aussi de toutes les Nations Unies sont en jeu.

Je voudrais, sur ce point, revenir avec insistance sur ce qu'ont dit les deux orateurs précédents, l'Ambassadeur Holbrooke et l'Ambassadeur Greenstock. Les événements récents en Sierra Leone jettent une ombre, incontestablement, sur l'ensemble des missions de paix des Nations Unies, en particulier en Afrique. Mais chaque crise a ses spécificités. Nous devons naturellement tirer toutes les leçons de l'affaire de Sierra Leone mais la leçon que nous tirons sur la République démocratique du Congo est que l'affaire de la Sierra Leone doit nous conduire à redoubler d'efforts et à faire de notre engagement en République démocratique du Congo un succès des Nations Unies, c'est-à-dire de nous tous.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord remercier le chef de notre délégation, l'Ambassadeur Holbrooke, pour le rapport qu'il vient de faire de la visite effectuée par la mission du Conseil de sécurité en République Démocratique du Congo. Je

souhaite, à cette occasion, lui exprimer notre appréciation pour le leadership, la sagesse et le dynamisme dont il a fait montre lors du déroulement de la visite, ce qui a permis à la mission d'accomplir le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

La décision du Conseil de dépêcher une mission dans la région traduit l'importance qu'accorde le Conseil au règlement du conflit en République démocratique du Congo et témoigne également de son souci de suivre activement la mise en application de ses résolutions.

Comme tous les autres membres du Conseil qui ont pris part à la mission, ma délégation adhère aux observations et aux recommandations qui figurent dans le rapport de la mission. Nous estimons qu'elles méritent toute l'attention du Conseil de sécurité, de l'ensemble des Membres de l'ONU et du Secrétariat. Je voudrais mettre l'accent sur certains points.

La visite a permis d'engager un dialogue direct avec les parties sur la mise en application de la résolution 1291 (2000) et de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Nous avons insisté auprès des parties sur l'option de la paix et sur leurs obligations à cet égard, mais nous avons également pris connaissance de leurs attentes et de leurs préoccupations.

Nous avons entendu des propos positifs et encourageants des dirigeants que nous avons rencontrés. Le Président Kabila a fait part de l'attachement de son Gouvernement à la paix et de sa volonté d'apporter son entière coopération aux efforts déployés pour la rétablir.

Le cessez-le-feu établi aux termes de l'Accord auquel sont parvenues les parties, le 8 avril, à Kampala, constitue un pas sur la voie de la paix en République démocratique du Congo, mais il demeure fragile. Les développements militaires qui ont eu lieu à Kisangani et autour de cette ville durant la visite de la mission témoignent de la précarité de la situation. La mission du Conseil a contribué activement, comme l'a dit l'Ambassadeur Holbrooke, à désamorcer la situation à Kisangani. Des efforts supplémentaires aux niveaux politique et militaire de la part des parties ainsi que le soutien et le suivi constants et actifs de la communauté internationale dans cette étape décisive sont, à notre avis, nécessaires.

Nous nous félicitons que toutes les parties aient souligné l'urgence du déploiement rapide de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) afin d'éviter tout vide, ce qui pourrait mettre en danger le cessez-le-feu. Un tel déploiement requiert évidemment un engagement sans faille de toutes les parties. D'ores et déjà, la signature de l'Accord sur le statut des forces par les Nations Unies et la République démocratique du Congo, en présence de la mission du Conseil de sécurité, constitue un progrès significatif.

Tant le Président Kabila que les autres parties congolaises et les membres de la société civile congolaise que nous avons rencontrés à Kinshasa ont réitéré leur soutien au dialogue intercongolais. Nous espérons que les divergences qui persistent, notamment au sujet du lieu où se déroulerait le dialogue, seront aplanies le plus rapidement possible afin que le dialogue puisse démarrer sur une base solide. Nous appelons les parties congolaises à accorder toute leur coopération au facilitateur. D'ores et déjà nous avons constaté que la grande majorité de nos interlocuteurs ont leur préférence pour que ce dialogue ait lieu sur le sol congolais.

Je voudrais, à cet égard, faire ressortir, comme le fait le rapport de la mission, le lien étroit entre les progrès dans le dialogue intercongolais, le déploiement de la MONUC et la mise en oeuvre des autres aspects militaires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka dans la promotion d'une paix durable en République démocratique du Congo.

Un autre sujet a retenu l'attention de la mission; il s'agit de l'échange de prisonniers de guerre. Outre sa dimension humanitaire, cet échange contribuerait à la promotion la confiance entre les parties. Nous nous félicitons de la réaction positive que toutes les parties ont réservée à cette question et il convient de la suivre avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour que cette volonté exprimée se traduise dans les faits et le plus tôt possible.

Parmi les questions que la mission a soulevées avec les parties figure également la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo. La mission recommande que le Conseil de sécurité constitue rapidement le groupe d'experts dont le Conseil étudie la création. Nous attendons donc que le Conseil se prononce rapidement sur ce sujet.

La visite de la mission du Conseil de sécurité a permis d'établir un dialogue constructif avec les parties qu'il convient de maintenir. La proposition de réunir le

comité politique à New York, sous la présidence de l'Ambassadeur Jean-David Levitte au mois de juin, offrirait, à mon avis, une nouvelle occasion de poursuivre ce dialogue en vue de soutenir davantage le processus de paix.

Je voudrais, à mon tour et en conclusion, rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, au général Diallo, le commandant de la force, et à tout le personnel de la MONUC pour les efforts ardus qu'ils ne cessent de déployer pour assurer le succès de la MONUC.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : À l'instar des collègues qui m'ont précédé, je tiens à rendre hommage à l'Ambassadeur Holbrooke pour la détermination dont il a fait preuve à la tête de la mission du Conseil de sécurité. Cette mission s'est déroulée au moment où des événements très inquiétants survenaient sur le continent africain.

Comme nous le savons tous, le Conseil de sécurité a commencé ses travaux de l'an 2000 en affirmant son attachement au règlement des conflits en Afrique. Aujourd'hui, le Conseil connaît un autre « mois de l'Afrique » qui met à très rude épreuve cet engagement.

C'est sur cette toile de fond que nous souhaitons exprimer notre gratitude aux membres de la mission pour l'importante contribution qu'ils ont apportée afin que le Conseil tienne sa promesse et qu'il soit à la hauteur de cette épreuve. L'Ukraine souscrit à toutes les observations et recommandations contenues dans le rapport préparé par la mission. Je voudrais faire quelques observations au sujet de certaines questions importantes qui ont été soulevées dans le rapport.

Je voudrais tout d'abord parler de la question du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Les résultats des pourparlers entre les membres de la mission du Conseil de sécurité et les dirigeants des parties à l'Accord de Lusaka ont reconfirmé l'urgence du déploiement de la phase II de la MONUC. À ce titre, nous sommes tout à fait d'accord pour dire que l'une des tâches essentielles qui s'impose aujourd'hui, c'est d'empêcher que les événements récemment survenus en Sierra Leone n'aient des conséquences fâcheuses pour la présence de l'ONU en République démocratique du Congo. En effet, il ne suffit pas de dire que l'opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo doit être jugée dans sa perspective propre. Il faut bien admettre que les pays qui pourraient fournir des contingents tiendront compte de la crise actuelle en Sierra Leone. Force est de reconnaître que leur jugement se basera également sur la réaction de l'ONU face à la tragédie récente en Sierra Leone et sur les résultats des mesures que l'Organisation prendra pour surmonter cette crise.

Nous approuvons la recommandation du Secrétaire général selon laquelle la décision finale sur le déploiement de la MONUC doit être précédée par la réaffirmation par toutes les parties de leur attachement à l'Accord de Lusaka. D'autre part, nous prions également le Secrétaire général d'accorder une attention particulière au renforcement de la capacité de la MONUC de protéger son personnel. La puissance militaire d'une MONUC élargie doit être en mesure de produire un effet dissuasif réel face à toute menace à la sécurité et à la sûreté du personnel chargé du maintien de la paix.

Le rapport de la mission souligne un autre aspect, qui doit être pris en charge directement par les parties à l'Accord de Lusaka. Pour réussir, le processus de paix doit avancer. La nouvelle attitude des parties en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu, mentionnée dans le rapport, est encourageante. Dans le même temps, le cessez-le-feu n'est qu'un élément de l'Accord de Lusaka. À cet égard, les parties doivent faire preuve d'un sens accru de leurs responsabilités pour faire avancer tous les autres éléments du processus de paix.

Ainsi, nous reconnaissons que les divergences quant au lieu où se déroulera le dialogue intercongolais sont considérables. Mais elles ne peuvent devenir l'obstacle majeur au lancement de pourparlers politiques intercongolais, qui sont vitaux à une paix durable en République démocratique du Congo.

À cet égard, nous appuyons pleinement l'initiative de la France de convoquer une réunion du Comité politique, le mois prochain à New York; cela pourrait régler certains des problèmes en suspens qui empêchent de progresser dans le processus de paix. Nous reconnaissons que des difficultés supplémentaires telles que le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réinstallation des groupes armés, devraient être examinées durant la réunion du Comité politique, à New York.

Il est également important de reconnaître le rôle crucial de la mission du Conseil de sécurité pour désamorcer la crise de Kisangani, qui a rappelé l'époque de

la lutte pour les territoires en Afrique et a été même qualifiée de « Fachoda » du XXIe siècle. Les combats dans cette ville congolaise doivent inciter le Conseil de sécurité à adopter une attitude plus ferme sur la nécessité de mettre fin à la présence de forces étrangères en République démocratique du Congo, car cela est incompatible avec les principes de la Charte des Nations Unies. Nous prenons note de l'accord entre le Rwanda et l'Ouganda en vue de retirer leurs forces de Kisangani.

Avant de terminer, je voudrais insister plus particulièrement sur la recommandation de la mission visant à mettre en place rapidement un groupe d'experts chargé d'enquêter sur les informations concernant l'exploitation illégale de ressources de la République démocratique du Congo. L'on rappellera que le Conseil de sécurité s'est déjà officiellement engagé à se prononcer sans délai sur cette question, en tenant compte des conclusions de sa mission en République démocratique du Congo.

Enfin, à l'instar de la délégation française, nous sommes très préoccupés par la situation des droits de l'homme dans l'Est du Congo, qui semble être catastrophique d'après plusieurs sources fiables. Le Conseil de sécurité doit accorder une attention particulière à cette question. Nous pensons qu'un groupe devrait être mis en place pour enquêter sur les informations faisant état de violations flagrantes des droits de l'homme et d'atrocités commises contre la population civile dans l'Est du Congo.

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Rwanda une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mutaboba (Rwanda) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

M. Mohammad Kamal (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait elle aussi remercier l'Ambassadeur Richard Holbrooke pour sa présentation du rapport établi par la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo et également pour sa direction remarquable à la tête de cette importante mission. Nous le félicitons ainsi que les autres membres de la mission d'avoir aidé le Conseil à mieux comprendre les défis qui se posent à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

La guerre civile en République démocratique du Congo est un maillon important dans la chaîne de conflits interdépendants qui ravagent une grande partie de l'Afrique. Pas moins de six pays et trois factions rebelles sont impliqués dans les combats en République démocratique du Congo, avec également des milices et des profiteurs motivés surtout par le désir d'exploiter les ressources naturelles du pays. Des milliers de civils ont été tués et davantage meurent de maladie et de faim. Près d'un million de Congolais ont été déplacés de leur foyer. Les récents combats à Kisangani, en violation de l'Accord de Lusaka, de l'accord de désengagement signé à Kampala le 8 avril et du cessez-le-feu du 14 avril, sont certes un revers au processus de paix en République démocratique du Congo.

Nous convenons avec l'Ambassadeur Holbrooke que les revers déjà subis ne doivent pas nous décourager. La communauté internationale ne doit pas abandonner la République démocratique du Congo. Une telle attitude donnerait lieu à une interprétation erronée de la part de l'Afrique.

Il faut naturellement faire preuve de prudence s'agissant d'une autre opération de maintien de la paix de l'ONU potentiellement dangereuse dans l'une des zones de guerre les plus difficiles, mais cette opération reflète un consensus croissant chez les combattants eux-mêmes, à savoir qu'il est de leur intérêt de respecter un accord de paix signé en juillet dernier. Si un environnement suffisamment sûr pour les agents du maintien de la paix pouvait être instauré, le déploiement de soldats de la paix de l'ONU mériterait d'être soutenu. Nous avons noté que les cinq Présidents d'Afrique centrale et d'Afrique australe consultés durant la mission ont lancé un appel sans équivoque en faveur d'un déploiement rapide et ont exprimé leur inquiétude qu'à défaut d'un tel déploiement, le cessez-le-feu ne dure pas. Il ne fait pas de doute que les dirigeants de la région doivent assumer la responsabilité de réinstaurer la stabilité en République démocratique du Congo. De ce fait, ma délégation partage pleinement la recommandation selon laquelle le Secrétaire général,

avant de prendre sa décision finale, s'entretienne avec chacune des parties à l'Accord de Lusaka au plus haut niveau, s'efforce d'obtenir qu'elles s'engagent sans équivoque à aider au déploiement de la phase II de la MONUC et s'assure de leur attachement constant au maintien du cessez-le-feu ainsi que leur ferme détermination à appuyer la phase II sur le terrain.

L'Accord de Lusaka vise un cessez-le-feu immédiat et un dialogue intercongolais sur l'avenir du pays. Toutes les parties continuent de violer l'Accord, mais des régions entières du pays connaissent une paix effective. La MONUC n'a pas à s'interposer entre des combattants actifs mais plutôt à assurer la sécurité dans des zones relativement stables, permettant à des observateurs de confirmer d'éventuelles violations de l'Accord de Lusaka sur place. Il s'agit d'apaiser les craintes liées à la sécurité de toutes les parties et d'instaurer la confiance afin que les parties elles-mêmes élargissent les zones pacifiques et s'occupent des questions les plus complexes.

La première de ces questions est la façon de neutraliser les ex-Forces armées rwandaises et les milices d'Interhamwe, un élément essentiel pour le rétablissement de la confiance dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Ma délégation convient avec la mission que, faute de résoudre cette question, il sera très difficile de rétablir la primauté du droit ou d'assurer la sécurité des frontières dans la partie orientale de ce pays. Nous pensons également que pour mener à bien tout programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, il faut la cessation de l'appui à toutes les milices non étatiques, la réintégration pacifique de combattants de pays voisins dans leur pays d'origine et l'engagement de la communauté internationale à aider ce processus.

Nous exprimons notre appui à la France qui, sous la présidence française en juin, envisage de convoquer une réunion du Comité politique, à New York.

Les expériences de la Somalie et du Rwanda ont illustré le désastre potentiel que sont des opérations mal conçues et mal définies et dénuées de ressources financières et militaires pour réaliser leurs objectifs.

En Sierra Leone et ailleurs en Afrique, la communauté internationale se trouve à la croisée des chemins quant à la façon de réagir face à la situation en République démocratique du Congo. Les Casques bleus déployés partout savent que même le cessez-le-feu le mieux préparé peut parfois être violé. De plus, la crise qui sévit en Sierra Leone ne doit pas effacer la responsabilité qui incombe à la communauté internationale d'aider à instaurer la paix en République démocratique du Congo. En même temps, nous voulons souligner la nécessité d'éviter de refaire les mêmes erreurs dans d'autres missions, y compris la mission en République démocratique du Congo. La situation en République démocratique du Congo a des caractéristiques uniques, et l'opération de maintien de la paix dans ce pays doit être jugée d'après ses propres mérites.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux orateurs précédents qui ont rendu hommage à l'Ambassadeur Holbrooke pour la façon dont il a dirigé la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo. Il a su incarner l'autorité du Conseil et a fait preuve de ses qualités diplomatiques, de sa ténacité, de sa détermination et de son pouvoir de persuasion reconnus auprès des chefs d'États concernés. Nous lui sommes très reconnaissants du service qu'il a rendu au Conseil de sécurité et de sa contribution à la cause de la paix.

Nous apprécions la présentation que l'Ambassadeur Holbrooke a faite du rapport ce matin, qui nous a permis d'avoir un aperçu des vraies questions et des vrais défis, constatés de première main par les membres de la mission, ainsi qu'une évaluation de la situation. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public dans le but d'examiner le rapport de la mission. Nous réitérons notre regret que la séance sur le rapport de la mission du Conseil au Kosovo n'ait pas pu se tenir sous une forme qui aurait permis la participation des membres les plus concernés des Nations Unies.

Ma délégation souhaite également remercier sincèrement les membres de la mission pour le rôle qu'ils ont joué à titre individuel et en tant que membres de la mission. La mission qui leur a été confiée était très difficile, et a été rendue encore plus complexe par l'aggravation de la situation en Sierra Leone et les préparatifs de la guerre entre l'Érythrée et l'Éthiopie. L'intervention de la mission a donné des résultats immédiats, comme en témoignent la signature de l'accord sur le statut des forces et la déclaration commune sur la démilitarisation de Kisangani.

Nous allons limiter notre intervention à cinq questions. La question la plus pressante à notre avis est le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

(MONUC). Comme la mission l'a indiqué dans son rapport, les dirigeants de notre région partagent cette même préoccupation. Compte tenu des leçons tirées de l'expérience de la Sierra Leone, la mission recommande la prudence quant au déploiement d'une mission avant qu'un conflit ne soit terminé. La mission recommande également que la sécurité des Casques bleus soit assurée et qu'il y ait des renforts prêts à être déployés. De toute évidence, nous sommes confrontés à deux considérations contradictoires : d'une part, la rapidité du déploiement de la MONUC pour soutenir le processus de paix, et d'autre part, la nécessité de garantir la sécurité des Casques bleus et d'éviter l'humiliation.

À cet égard, nous souhaitons rappeler l'offre du Bangladesh de mettre un bataillon d'infanterie au service de la MONUC. Nous n'avons pas hésité à maintenir notre offre dans le cas de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), même en tenant compte des événements récents. Nous demeurons fermes dans notre engagement à l'égard de la MONUC.

Nous croyons en la complémentarité de nos efforts collectifs. Nous contribuons à la cause de la paix avec ce qui est à notre disposition. La contribution des États qui peuvent envoyer des hommes mais qui n'ont pas la capacité d'envoyer du matériel devrait être complétée par celle des pays qui peuvent fournir des équipements et d'autres formes d'appui logistique et technique. Ainsi, nos efforts seront réellement collectifs.

Concernant le déploiement de la MONUC, nous souhaitons aborder la question de son fonctionnement avec la Commission militaire mixte (CMM). Il est décevant de voir que certains membres de la CMM refusent même de se rencontrer à Kinshasa, alors que le Conseil, dans sa résolution 1291 (2000), prévoyait que la MONUC et la CMM seraient stationnées au même lieu.

La deuxième question que je voudrais aborder a trait au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion et à la réinstallation. Nous partageons le point de vue selon lequel tous les groupes armés, y compris les ex-Forces armées rwandaises et Interahamwe, doivent s'engager en faveur du processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réinstallation. Cette question demeure au coeur du conflit en République démocratique du Congo et a des incidences sur la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

La troisième question que nous voulons soulever a trait au dialogue intercongolais. Nous partageons l'opinion selon laquelle le dialogue devrait avoir lieu en même temps que le déploiement de la MONUC et le processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et réinstallation. L'absence de consensus sur cette question est déconcertant. Nous sommes persuadés que Sir Ketumile Masire sera en mesure d'obtenir un consensus entre les parties rapidement.

La quatrième question concerne le respect du droit humanitaire et des droits de l'homme. Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur van Walsum d'avoir soulevé cette question durant la visite de la mission. L'incident survenu à Mwenga est particulièrement aberrant et la réponse de M. Ilunga est scandaleuse. Cela montre bien les conséquences à long terme de l'impunité. Nous sommes d'accord avec le fait que l'incident de Mwenga, de par la nature particulièrement odieuse du crime, devrait faire l'objet d'une enquête en toute priorité. Nous sommes également d'accord pour dire que tous les cas de violation du droit humanitaire ou de violations flagrantes des droits de l'homme en République démocratique du Congo doivent faire l'objet d'une enquête et que les responsables doivent être traduits en justice. La libération des prisonniers de guerre constitue une priorité sur le plan humanitaire. Nous demandons instamment à toutes les personnes concernées de procéder rapidement à la libération des prisonniers de guerre sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge.

La cinquième et dernière question que nous souhaitons aborder est la création d'un groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses en République démocratique du Congo. Lorsque le projet de réponse au Secrétaire général a été examiné, certains ont exprimé l'opinion qu'une décision devrait être prise après le retour de la mission. Ma délégation appuierait la création du groupe tel que proposé par le Secrétaire général, maintenant que la mission est rentrée et a fait des recommandations en faveur de la création rapide de ce groupe.

Nous espérons que le Conseil et le Secrétariat auront l'occasion d'échanger des vues avec le Comité politique sur toutes ces questions, lors de sa visite à l'ONU prévue en juin.

Nous appuyons la recommandation faite par le Royaume-Uni pour que nous accordions immédiatement notre attention à la question de Kisangani. Nous demandons nous aussi au Secrétariat d'évaluer de fa-

çon prioritaire le déploiement rapide des contingents requis de la MONUC dans cette région sans tarder.

Enfin, les chances d'établir la paix en République démocratique du Congo et dans la région dépendront des dirigeants de la région. Nous croyons qu'ils contrôlent les groupes armés. Nous estimons également qu'ils peuvent faire en sorte que ces groupes s'engagent dans le processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et réinstallation, et s'assurer de leur pleine coopération avec les Nations Unies pour permettre le déploiement rapide de la phase II de la MONUC. Ils peuvent fournir les assurances exigées lors de leur entretien avec le Secrétaire général, comme le recommande la mission.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a soigneusement étudié le rapport de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo, qui s'est rendue dans la région du 4 au 8 mai 2000. Nous nous associons à l'évaluation positive du travail accompli par les membres de la mission dirigée par l'Ambassadeur Holbrooke, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

Le principal succès de la mission, à notre avis, est que toutes les parties au conflit ont confirmé leur attachement à son règlement par des moyens pacifiques sur la base de l'Accord de Lusaka. Il est de bon augure que l'accord de cessez-le-feu ait été respecté par toutes les parties jusqu'ici.

Toutefois, nous sommes particulièrement préoccupés par les affrontements qui ont eu lieu le 8 mai à Kisangani entre les forces ougandaises et rwandaises. À notre avis, l'argument selon lequel des combats impliquant le genre d'artillerie utilisé et lors desquels environ 100 civils congolais ont été blessés ne sont pas des violations proprement dites du cessez-le-feu est plutôt mince, car de tels incidents pourraient à tout moment entraîner la reprise des combats à grande échelle dans tout le pays.

Nous accordons la plus grande priorité à la mise en œuvre rapide des accords entre les dirigeants de l'Ouganda et les dirigeants du Rwanda sur la démilitarisation de Kisangani.

Le respect du cessez-le-feu, la signature de l'accord sur le statut des forces avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le souhait exprimé par toutes les parties en contact avec la mission du Conseil de sécurité de voir un déploiement rapide de la phase II de la MONUC doivent être concrétisés.

Nous sommes d'avis que les événements en Sierra Leone ne doivent pas semer le doute sur la responsabilité qu'a la communauté internationale de prêter son appui pour la régler la situation en République démocratique du Congo. Dans le même temps, nous appuyons les recommandations de la mission qui préconise qu'avant que le Secrétaire général ne prenne la décision qui convient, il s'entretienne avec chacune des parties à l'Accord de Lusaka au plus haut niveau au sujet du déploiement des forces de maintien de la paix en République démocratique du Congo.

À toutes les étapes du conflit en République démocratique du Congo, la Russie a estimé qu'une partie intégrante des efforts pour ce règlement doit être la question du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réinstallation des membres des groupes armés, y compris les ex-Forces armées rwandaises et les milices interahamwe. Nous avons toujours estimé que cette question doit être réglée de manière pacifique et sur une base volontaire. Un examen détaillé de cette question avec les membres du Comité politique à la mi-juin, comme l'a proposé l'Ambassadeur Levitte, pourrait nous permettre d'avancer dans la recherche d'une solution.

Une autre condition essentielle pour parvenir à un règlement de la situation en République démocratique du Congo est la tenue, conformément à l'Accord de Lusaka du dialogue national intercongolais. Nous estimons que l'amorce de ce large dialogue sur l'avenir de la République démocratique du Congo est l'une des tâches les plus importantes. Nous comprenons que la plupart des parties souhaitent voir le dialogue se tenir sur le territoire congolais, que ce soit dans la capitale ou ailleurs. Nous pensons que cette question peut être réglée par les parties congolaises elles-mêmes, avec la participation du facilitateur international du dialogue intercongolais, Sir Masire, l'ex-Président du Botswana.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir qu'avec nos efforts conjoints nous parviendrons à rétablir la paix sur le territoire de la République démocratique du Congo qui a déjà tant souffert et que les recommandations de la mission nous aiderons en cela.

M. Fowler (Canada) (*parle en français*) : Le Canada a accueilli avec satisfaction le rapport présenté par la mission du Conseil de sécurité en République

démocratique du Congo. Nous remercions les membres de la délégation pour leurs efforts en faveur de la paix en République démocratique du Congo et nous espérons que l'engagement du Conseil de sécurité dans la région encouragera les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka à faire preuve d'un engagement aussi sincère.

Cette mission s'est déroulée à un moment particulièrement opportun. Si 1'accord de désengagement signé le 8 avril a été largement respecté, les hostilités armées qui ont éclaté le 5 mai à Kisangani, au cours desquelles nombre de civils ont trouvé la mort, démontrent que le Conseil doit exercer une vigilance soutenue car la partie n'est pas du tout gagnée. En ce qui concerne Kisangani, la délégation a réagi rapidement et elle a joué un rôle important en amenant les parties à reconnaître la nécessité d'un mécanisme destiné à limiter les risques d'intervention militaire. Le 8 mai, nous avons pu constater que ces travaux ont porté leurs fruits lorsque l'Ouganda et le Rwanda se sont engagés à démilitariser Kisangani et ses environs.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Il reste toutefois beaucoup à faire avant de pouvoir affirmer avec certitude que la confiance règne entre les signataires de l'Accord de Lusaka. Nous félicitons cette mission d'avoir réussi à faire comprendre aux parties qu'elles devaient s'accorder sur un lieu d'établissement de la Commission militaire mixte et sur un lieu de rencontre pour le dialogue intercongolais, ce dernier étant d'un intérêt particulier pour le Canada. Comme nous apportons un soutien au processus de dialogue intercongolais, nous sommes frappés par la détermination du peuple congolais d'établir une structure politique démocratique et des institutions garantissant une bonne gouvernance, ainsi que par le désir exprimé par la société civile de voir s'établir une voie politique viable pour remplacer l'action militaire. Nous remercions la délégation pour les efforts qu'elle a déployés afin de permettre aux parties de se rapprocher d'un consensus et nous encourageons ceux qui ont promis des contributions pour soutenir le processus de dialogue intercongolais à mettre dès que possible ces fonds à la disposition du facilitateur.

Le Canada se félicite également des efforts déployés par la mission afin d'harmoniser les relations entre la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, comme le démontre la signature de l'accord sur le statut des forces signé le 4 mai. L'élimination des obstacles administratifs, notamment en ce qui concerne la question des autorisations de vol de la MONUC facilitera le processus visant à permettre à la MONUC de s'acquitter efficacement de sa tâche. Nous constatons toutefois que le Gouvernement de la République du Congo n'a pas encore donné de garanties sur la liberté de circulation du personnel de l'ONU à l'intérieur du pays et sur des mécanismes équitables de taux de change.

Le Canada demeure gravement préoccupé par la situation humanitaire en République démocratique du Congo qui continue de se détériorer malgré l'engagement par les parties dans le cadre de l'accord de désengagement. Bien qu'il soit encourageant que la mission ait pu obtenir un consensus sur la nécessité de commencer la libération des prisonniers de guerre, nous sommes déçus que les parties n'aient pas mis plus d'ardeur à donner des assurances concernant l'amélioration de l'accès du personnel humanitaire. Nous prenons également note que la délégation a jugé inacceptable plusieurs des justifications données par les parties concernant la forte incidence des violations des droits de l'homme, qui ont été commises, jusqu'à présent, en toute impunité. Nous encourageons les États Membres à s'assurer que le bureau extérieur du Haut Commissaire aux droits de l'homme en République démocratique du Congo dispose de fonds et de ressources appropriés, et que tous ceux qui bafouent les droits de l'homme aient à répondre de leurs actes.

Cette question préoccupe gravement le Canada, car nous ne sommes pas convaincus que la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo, telle que planifiée actuellement, puisse garantir, voire même vérifier que les dispositions pertinentes ayant trait au droit international relatif aux droits de l'homme et au droit humanitaire sont respectées. En fait, à la lumière des événements qui se déroulent en Sierra Leone, nous nous demandons plus que jamais si la MONUC a la capacité de mener à bien ne serait-ce que les tâches principales définies dans son mandat.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer au mois de février, la résolution autorisant la phase II de la MONUC prévoit d'affecter à cette mission des ressources qui sont loin d'être suffisantes pour lui permettre de mener à bien son mandat. Le Canada a fait valoir depuis longtemps que l'adéquation entre le mandat et les ressources est une nécessité opérationnelle et que cette évidence découle des échecs du passé. Les évé-

nements récents en Sierra Leone, dont les parallèles ne peuvent être masqués, renforcent notre conviction que le fait de ne pas donner aux missions de maintien de la paix des moyens suffisants, en termes de quantité ou de capacités opérationnelles, revient à faire des économies qui coûtent cher à long terme. En outre, c'est une manière pour les Membres de cette Organisation, et en particulier pour les membres du Conseil de sécurité d'abdiquer les responsabilités fondamentales qui leur incombent, responsabilités vis-à-vis des soldats qui servent en notre nom et responsabilités vis-à-vis de l'Organisation dont nous devons défendre l'honneur et la réputation. Les événements récents en Sierra Leone ont tragiquement démontré la nécessité pour l'ONU de déployer des troupes compétentes, bien formées et parfaitement équipées dès leur arrivée sur le terrain.

Si les responsabilités du Conseil et du Secrétariat sont évidentes et importantes, celles des parties au conflit sont primordiales. Nous renouvelons notre appel aux parties pour qu'elles s'acquittent, à la lettre et dans l'esprit, des obligations qu'elles ont contractées aux termes de l'Accord de Lusaka et des accords ultérieurs. Sans un tel engagement à rechercher la paix, les conditions nécessaires pour que l'ONU puisse jouer un rôle effectif de maintien de la paix en République démocratique du Congo ne seront pas réunies.

Une situation catastrophique pour la sécurité humaine, qui exige une attention immédiate, est en train de s'installer en République démocratique du Congo. En qualité de membres du Conseil nous avons la responsabilité de veiller à ce que la MONUC dispose de toutes les ressources nécessaires afin de ne pas se limiter à être un témoin passif, tout en étant capable d'assurer sa propre sécurité. Nous devons examiner attentivement et rapidement les plans et paramètres actuels de la MONUC sous cet angle.

Nous remercions la délégation que nous avons envoyée en République démocratique du Congo d'avoir attiré l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'examiner la situation dans ce pays à la lumière de ces particularités. C'est précisément en raison de la complexité exceptionnelle et du caractère délicat de la situation actuelle en République démocratique du Congo que nous voulons souligner la pertinence de ce qui s'est passé en Sierra Leone. Nous devrions aborder les grands défis qui attendent l'ONU en République démocratique du Congo en espérant le meilleur tout en étant prêts au pire.

J'éprouve un plaisir tout particulier à avoir à mes côtés ce matin un éminent diplomate et homme d'État canadien, l'Honorable Mitchell Sharp, qui a servi son pays à de nombreux titres en tant que fonctionnaire d'État et ministre, et qui a aussi été mon premier patron dans les années 60 alors qu'il était Secrétaire d'État aux affaires extérieures. Je me réjouis de sa présence parmi nous.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour féliciter mon cher ami et collègue l'Ambassadeur Holbrooke de la manière remarquable dont il a dirigé la mission. Sa détermination, sa fermeté et son pouvoir de persuasion ont contribué considérablement au succès de cette mission. Je souhaite également remercier l'Ambassadeur Holbrooke d'avoir présenté le rapport et des commentaires qu'il a faits sur les activités de la mission lorsqu'elle se trouvait dans la région. Je voudrais ajouter aux observations qu'il a faites et souligner certains points qui sont importants pour ma délégation.

Il est vrai que tous les interlocuteurs de la mission ont demandé instamment que soit déployée la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dès que possible. Bien sûr, la Namibie partage cet avis. L'accord de cessez-le-feu du 14 avril continue de tenir et l'accord sur le statut des forces a été signé. Ces deux facteurs très importants ont à eux seuls ouvert la voie au déploiement des 5 500 observateurs militaires. Tout nouveau retard dans l'arrivée des observateurs militaires en République démocratique du Congo risquerait d'être mal interprété et mis à profit par les ennemis de la paix au Congo. Cette fois-ci nous ne pouvons pas décevoir le peuple congolais. La résolution 1291 (2000) prévoit que la responsabilité du déploiement des observateurs militaires soit assumée entièrement par le Secrétaire général. Nous le prions donc instamment d'avancer le calendrier des déploiements prévus initialement et de déployer les observateurs en République démocratique du Congo sans plus tarder.

En outre, nous souhaitons exprimer notre gratitude aux États Membres qui ont offert de contribuer leur contingent à la MONUC.

Le dialogue intercongolais est sans aucun doute l'un des piliers principaux de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. La Namibie est en faveur de la tenue rapide d'un tel dialogue et encourage le facilitateur à continuer de travailler avec tous les Congolais afin de régler

les problèmes en suspens et ouvrir ainsi la voie à la tenue rapide du dialogue. À cet égard, nous demandons instamment à toutes les parties congolaises de travailler ensemble et de coopérer avec le facilitateur pour trouver un lieu mutuellement acceptable pour la tenue de ce dialogue.

Le 25 avril, dans cette même salle, le facilitateur du dialogue intercongolais a présenté son plan de travail pour le dialogue et a brièvement exposé les difficultés auxquelles il était en butte, notamment le manque de ressources humaines et matérielles. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel de contributions et d'assistance technique pour étayer les efforts du facilitateur et donner au processus de paix en République démocratique du Congo une chance de réussir.

Maintenant que le cessez-le-feu tient, le moment est venu d'échanger tous les prisonniers de guerre, comme le prévoit l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. C'est pourquoi nous insistons pour que les parties qui détiennent des prisonniers de guerre coopèrent avec le Comité international de la Croix-Rouge pour assurer la mise en liberté de ces prisonniers.

Nous demeurons profondément préoccupés par les rapports qui font état de violations des droits de l'homme dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Le rapport de *Human Rights Watch*, de mai 2000, qui a pour titre Le Congo oriental ravagé : des civils sont tués et les protestations sont étouffées , décrit de façon graphique les détails sinistres des crimes de guerre commis contre les civils dans l'est du pays. Le rapport confirme également ce qu'ont rapporté les médias en matière d'atrocités absolument monstrueuses. Le viol systématique des femmes et des jeunes filles dans l'est doit cesser. Il ne faut pas qu'on oublie les 15 Congolaises enterrées vivantes dans la région est du pays. Leurs cris doivent faire écho à l'appel en faveur d'un déploiement immédiat des observateurs des Nations Unies en République démocratique du Congo pour promouvoir le processus de paix, de stabilité et de développement dans ce pays.

Nous lançons un appel aux rebelles et à leurs partisans pour qu'ils cessent de terroriser la population civile de la République démocratique du Congo. Cette situation appelle une action immédiate et il faut absolument que ceux qui sont responsables de tels actes en assument la responsabilité. Puisque j'évoque cette question critique, je voudrais rendre hommage aux institutions des Nations Unies pour le travail vital qu'elles effectuent en République démocratique du Congo pour remédier à la situation humanitaire désespérée dans laquelle se trouve la population congolaise. Par ailleurs, je souhaite remercier les organisations non gouvernementales de leur contribution à cet égard.

Il ne fait pas de doute que l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo contribue à financer la guerre qui se poursuit. Cette exploitation illégale se fait en violation de la souveraineté de la République démocratique du Congo et de la résolution 1291 (2000), et ne saurait continuer. La mission a recommandé la création rapide d'un groupe d'experts pour faire avancer cette question, conformément à une proposition antérieure du Secrétaire général. Nous appuyons pleinement cette proposition et sommes prêts à prendre une décision officielle sur cette question brûlante.

La reprise des combats entre les troupes ougandaises et rwandaises à Kisangani le 5 mai est extrêmement déplorable. Il n'est pas acceptable que des forces étrangères se fassent la guerre sur un autre territoire; il n'est pas acceptable non plus que ces forces envahissent un autre pays. La reprise des combats a causé la mort d'innocents civils congolais et a également fait des blessés parmi eux. Pis encore, ceux qui en sont responsables ne semblent pas avoir de remords. Nous comptons que les forces ougandaises et rwandaises procéderont à un retrait immédiat et inconditionnel, comme cela est prévu dans l'accord entre les deux pays.

Pour terminer, j'aimerais rendre un hommage particulier au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Morjane, au Commandant de la Force de la MONUC, le général Diallo, ainsi qu'à tous les hommes et femmes oeuvrant pour la MONUC pour les efforts inlassables qu'ils déploient dans des conditions difficiles afin de s'acquitter de leur mandat.

M. Ag Oumar (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour non seulement vous remercier d'avoir organisé cette séance publique d'information sur la République démocratique du Congo mais aussi remercier l'Ambassadeur Richard Holbrooke pour la présentation du rapport qu'il nous a faite et le leadership avec lequel il a dirigé cette mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo qu'il a, comme à l'accoutumée, si bien conduite avec son savoir-faire et sa connaissance des affaires. Ma délégation voudrait le

remercier et lui dire que si volontairement, en janvier dernier, il a su placer le mandat de sa présidence du Conseil de sécurité sur l'Afrique, je voudrais dire que, par la force des choses, au mois de mai, la Chine a eu l'Afrique sur le dos bien que le programme qui avait été élaboré en amont n'avait pas prévu toutes ces séances sur l'Afrique.

Je voudrais également dire à l'Ambassadeur Holbrooke que son engagement du mois de janvier, l'Afrique l'a encore en mémoire et qu'il ne doit pas du tout se reposer jusqu'à ce que tous ses engagements du mois de janvier aient pu être exécutés.

Ceci dit, ma délégation est très satisfaite des résultats bénéfiques de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo. L'incident de Kisangani et les violations signalées dans la province de l'Équateur étaient déplorables et ma délégation est d'avis que cela ne représente pas une rupture entre les parties au conflit en République démocratique du Congo mais qu'un travail de suivi est nécessaire et urgent. En effet, les réponses données aux principaux problèmes évoqués par la mission du Conseil de sécurité nous permettent aujourd'hui de dire qu'on se trouve dans un contexte positif nouveau et qu'il est nécessaire de procéder d'urgence à la mise en oeuvre de la deuxième phase du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. Aujourd'hui, ce déploiement – la phase II de la MONUC – n'est plus un souhait mais un impératif pour tous les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka mais aussi pour toute l'Afrique malgré les enseignements que l'on peut tirer de la tragédie de la Sierra Leone que ma délégation déplore énormément.

Ma délégation est d'avis que le problème du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réintégration des groupes armés constitue un élément essentiel pour rétablir la confiance dans la partie orientale de la République démocratique du Congo et pour mettre fin aux nombreuses violations des droits de l'homme. Nous appuyons pleinement les recommandations faites au Secrétaire général au sujet du déploiement de cette phase II de la MONUC.

Dans un passé récent, le Mali a pu évaluer la vertu du dialogue national. C'est pourquoi, nous nous félicitons que les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, les représentants de la société civile, les partis politiques et l'église aient tous perçu la nécessité et l'urgence du dialogue intercongolais. Nous espérons vivement que les parties parviendront très bientôt à un accord sur le lieu où se déroulera le dialogue afin de l'entamer le plus tôt possible car sans une voie politique, les parties risquent fort de se concentrer sur la voie militaire. Nous saluons les efforts de Sir Ketumile Masire dans son action de facilitateur.

Ma délégation soutient la nomination d'un conseiller francophone de haut niveau auprès du facilitateur, qui sera basé à Kinshasa, comme d'ailleurs le recommande le rapport soumis à notre examen. Ma délégation salue l'idée d'une nouvelle rencontre sous la présidence française, en juin prochain, du Comité politique de l'Accord de Lusaka et le Conseil de sécurité, en vue de poursuivre le dialogue entre les parties et de le redynamiser, et ce, pour le bien, non seulement du Conseil de sécurité mais aussi pour les parties.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé cette séance à laquelle peuvent participer tous les États Membres de l'Organisation dont les vues nous seront sans aucun doute fort utiles dans le cadre de l'examen de la question dont nous sommes saisis. Nous nous associons aux orateurs précédents pour remercier le Représentant permanent des États-Unis et chef de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo, l'Ambassadeur Richard Holbrooke, de son intervention enrichissante qui vient compléter le rapport écrit distribué au préalable.

Nous souhaitons également exprimer nos remerciements sincères aux Ambassadeurs Levitte, Ouane, Andjaba, van Walsum, Mustapha et Greenstock pour les efforts personnels qu'ils ont déployés.

L'ONU connaît actuellement des difficultés en Afrique. Les conflits en Sierra Leone, en Érythrée et Éthiopie, et en République démocratique du Congo, pour ne mentionner que les dossiers les plus urgents, mettent à dure épreuve notre capacité de réaction. La mission en République démocratique du Congo et celle qui lui a succédé en Éthiopie et Érythrée nous envoient un avertissement très important. Nous ne pouvons pas lésiner sur les ressources dans la situation actuelle car celle-ci nécessite tous nos efforts et toute notre capacité d'imagination pour trouver des solutions adéquates. La mission en République démocratique du Congo est un exemple du type d'actions que nous devons entreprendre. Le rapport détaillé qui nous a été présenté

aujourd'hui réaffirme notre conviction selon laquelle nous pouvons et devons redoubler d'efforts afin de faire face à une situation délicate dans un contexte régional qui est tout aussi délicat.

Le mandat que le Conseil de sécurité a confié à la mission en République démocratique du Congo est tout à fait clair. Il ne fait aucun doute que la mission s'est pleinement acquittée de son mandat. Elle a établi des contacts directs avec les différents acteurs concernés et souligné qu'il était impératif que ces derniers respectent strictement le cessez-le-feu afin de pouvoir accélérer la pleine application de l'Accord de Lusaka et de la résolution 1291 (2000) du Conseil. Nous approuvons les observations et recommandations formulées et souhaitons mettre en exergue quelques points qui nous semblent être importants.

En premier lieu, il ressort du rapport qu'un consensus existe entre les parties sur la nécessité de mettre en oeuvre la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), comme cela est prévu dans la résolution 1291 (2000). Il ne fait aucun doute que cette mesure est essentielle pour faire avancer le processus de paix ; c'est pourquoi nous formons l'espoir que les conditions prévues dans la résolution seront réunies afin que le Secrétaire général puisse recommander le déploiement rapide des troupes.

La déclaration conjointe du Rwanda et de l'Ouganda sur la démilitarisation de Kisangani, qui a été obtenue grâce à l'intervention de la mission, témoigne sans aucun doute de l'existence d'un tel consensus. Nous regrettons que des affrontements militaires aient eu lieu après la publication de cette déclaration et nous espérons qu'il ne s'agit là que de quelques événements isolés qui ne se reproduiront pas.

Le dialogue intercongolais est un autre élément essentiel pour faire avancer le processus de paix. À ce titre, nous réitérons notre appui au facilitateur de ce dialogue, l'ancien Président du Botswana, Sir Ketumile Masire. Nous espérons qu'il pourra surmonter les difficultés actuelles concernant le plan de travail qui a été présenté.

Nous tenons à exprimer une fois de plus notre préoccupation quant aux conséquences de ce conflit pour la population civile. Nous regrettons vivement que les récents affrontements armés à Kisangani aient fait des victimes innocentes parmi la population civile. Nous sommes également alarmés par ce qui est dit au paragraphe 51 du rapport au sujet de l'incident de Mwenga. Cet incident doit faire l'objet d'une enquête et les auteurs de ces actes abominables doivent être punis.

Enfin, nous appuyons l'idée de convoquer en juin prochain à New York une réunion du Conseil de sécurité et du Comité politique. Cela nous semble être une mesure positive qui facilitera sans aucun doute l'application du processus de paix. Nous appuyons également la recommandation de la mission aux fins que le Conseil constitue un groupe d'experts pour examiner la question de l'exploitation illicite des ressources naturelles.

À notre avis, les conclusions de ce rapport sont claires et elles nous donnent l'espoir que nous allons progresser vers une mise en oeuvre rapide de l'Accord de Lusaka et des résolutions du Conseil, notamment de la résolution 1291 (2000).

Enfin, nous réaffirmons notre attachement à l'égard du processus de paix en République démocratique du Congo et en Afrique. Nous ne pouvons pas permettre que les événements survenus récemment dans la région sapent nos efforts.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La séance publique de ce jour sur le rapport de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo témoigne clairement de l'engagement du Conseil à revitaliser le processus de paix en République démocratique du Congo. Il y a à peine une semaine, le Conseil de sécurité a eu la possibilité d'évaluer de manière critique les progrès réalisés dans les efforts de maintien de la paix au Kosovo, à la suite de l'envoi d'une mission analogue. Il est clair que ces missions sont efficaces pour permettre une meilleure compréhension des questions dont le Conseil est saisi et pour faciliter sa prise de décisions.

À cet égard, ma délégation félicite les membres de la mission de leurs conclusions instructives, et salue l'Ambassadeur Holbrooke pour sa conduite de la mission. La délégation jamaïcaine se félicite de l'analyse et des recommandations faites par la mission, qui guideront le Conseil de sécurité dans l'action qu'il mènera en République démocratique du Congo.

Ce rapport très complet examine notamment la situation militaire et les conditions en matière de sécurité, le dialogue intercongolais, la coopération entre le Gouvernement de la République démocratique du

Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), ainsi que les droits de l'homme et les questions humanitaires. Je ne ferai donc des observations que sur quelques-unes des questions soulevées dans le rapport et qui sont importantes pour ma délégation.

Tout d'abord, le ton de ce rapport est prudemment optimiste. Des événements importants sont survenus, parmi lesquels il faut signaler la signature de l'accord de cessez-le-feu le 4 mai dernier, la proposition d'un calendrier pour le retrait des troupes rwandaises et ougandaises de la République démocratique du Congo et l'accord de cessez-le-feu le 8 avril dernier. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que la situation demeure précaire.

Deuxièmement, nous sommes heureux que la mission ait pu rencontrer un large éventail de représentants de la société congolaise, y compris des membres de la société civile, des dignitaires religieux et des dirigeants des partis politiques. Les points de vue qu'ils ont exprimés aux membres de la mission ont été utiles pour mettre en relief la volonté claire du peuple congolais de vivre dans la paix.

À cet égard, la tenue du dialogue intercongolais revêt la plus haute importance. Le rapport fait état des nombreuses discussions sur cette question avec les différentes parties en observant toutefois que les opinions divergent quant au lieu où devrait se dérouler ce dialogue. Nous notons qu'il semble y avoir une meilleure compréhension entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le facilitateur du dialogue intercongolais, ce qui, nous l'espérons, devrait bien augurer du succès de ce dialogue. En effet, en l'absence d'une voie politique, toutes les parties se concentreront inévitablement sur l'option militaire. Cela aurait des conséquences tragiques pour le peuple de la République démocratique du Congo qui a déjà trop souffert.

Le Conseil de sécurité doit de son côté envoyer un ferme message d'appui au facilitateur de ce dialogue, Sir Ketumile Masire. Nous approuvons la proposition figurant dans le rapport selon laquelle le facilitateur, avec l'assistance du Représentant spécial du Secrétaire général et le soutien actif du Conseil de sécurité, pourrait examiner la question du lieu où ce dialogue pourrait se dérouler dès les premières phases de ce processus.

Troisièmement, la volonté de certains groupes armés d'engager un dialogue avec la mission doit être considérée comme un signe prometteur pour l'avenir. Ma délégation note toutefois que le dirigeant du Mouvement pour la libération du Congo, Jean-Pierre Bemba, n'a pas rencontré les membres de la mission, invoquant des difficultés logistiques. Ma délégation tient à souligner que le respect par tous les groupes armés de l'Accord de Lusaka est un préalable indispensable pour assurer le succès de son application. Il est également encourageant de noter que toutes les parties au conflit ont manifesté leur souhait de parvenir à une paix durable et qu'elles ont appelé à un déploiement rapide de la phase II de la MONUC.

Ma délégation, qui est favorable au déploiement rapide de la MONUC, tient à souligner que la Mission doit être suffisamment bien équipée pour faire face à toute éventualité. Il importe en outre que toutes les parties offrent des garanties de sécurité crédibles pour permettre à la MONUC de s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée de surveiller le cessez-le-feu et de veiller à ce que les secours humanitaires parviennent à la population civile dans tout le pays.

Par ailleurs, des mécanismes doivent être mis en place pour examiner les questions liées aux réfugiés et aux personnes déplacées au plan interne. Nous nous associons au Représentant permanent de la Namibie pour demander qu'une enquête soit rapidement ouverte sur les allégations de violations des droits de l'homme. Ma délégation a été particulièrement choquée par la réponse de M. Ilunga citée au paragraphe 51 du rapport concernant l'incident de Mwenga au cours duquel 15 femmes auraient été enterrées vivantes.

Ma délégation demeure préoccupée par le fait que la question de l'installation de la MONUC et de la Commission militaire mixte (CMM) en un même lieu continue d'être un sujet de désaccord. Nous notons également que le rapport appuie l'idée selon laquelle la structure de base de supervision du cessez-le-feu, telle que mandatée dans la résolution 1291 (2000), doit être constituée par la MONUC et la Commission militaire mixte (CMM) travaillant conjointement à partir de quartiers généraux situés en un même lieu. Nous estimons que la coordination des activités de la MONUC et de la CMM est nécessaire pour leur permettre d'exercer leurs fonctions et que tous les efforts doivent être faits pour résoudre le problème de leur installation. Compte tenu du rôle décisif qui a été assigné à la CMM dans l'application de l'Accord de Lusaka, nous som-

mes fermement convaincus que celle-ci doit être dotée des ressources nécessaires pour appuyer ses opérations.

Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants doit être accéléré. Selon le rapport, il y a encore près de 15 000 éléments de groupes armés, mais les membres de ces groupes sont très difficiles à identifier. Il y a beaucoup de travail à faire pour que le cessez-le-feu tienne. De même, la prolifération des armes et leur disponibilité pour les populations en République démocratique du Congo continuent de saper le processus de paix et perpétuent le cycle du conflit. Nous souhaitons appuyer l'initiative de la France d'inviter la Commission politique en juin, à New York, et nous sommes sûrs que cela servira certainement de stimulant au processus de paix.

Nous estimons que le Conseil doit également s'occuper d'urgence de la mise en place de groupes chargés d'examiner la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Comme nous l'avons déjà dit, l'exploitation illégale de minéraux en Afrique est une cause de graves conflits et fournit en fait des ressources à la poursuite des conflits.

Enfin, ma délégation voudrait elle aussi rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, au Commandant de la Force et aux hommes et femmes de la MONUC, qui travaillent dans des conditions très difficiles.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie elle aussi l'Ambassadeur Holbrooke d'avoir présenté le rapport de la mission, et je partage personnellement son enthousiasme quant au fonctionnement efficace de la mission. D'autres orateurs ont indiqué que la façon dont il a dirigé la mission a été un élément crucial à cet effet.

J'ai entendu l'Ambassadeur Holbrooke décrire la mission comme étant composée de trois membres d'Afrique, trois de l'Union européenne et un des États-Unis. Il y a évidement d'autres façons de voir la chose; vendredi dernier, j'avais décrit la mission comme étant composée de trois d'Afrique, trois des 5 P et un des Pays-Bas.

Il est facile de trouver des arguments pour ne pas aller au Congo. Au moment où les agents du maintien de la paix de l'ONU sont pris en otages par des rebelles dans une région d'Afrique, et qu'une mission du Conseil de sécurité est incapable d'empêcher le déclenchement d'une guerre généralisée dans une autre, l'idée de déployer une autre force de paix au coeur de ce continent troublé peut être facilement qualifiée de plan illogique. Les arguments contre une telle opération sont pertinents et doivent être examinés avec sérieux. Il est en fait étonnant que peu de ces arguments aient été entendus lors du débat de ce matin.

En fin de compte, ma délégation estime que tous ces arguments sont réfutés par un argument plus solide, à savoir que l'ONU ne peut laisser la République démocratique du Congo abandonnée à son sort. Ce pays est l'un des plus grands et l'un des plus riches potentiellement en Afrique et il se trouve au coeur même du continent. La présence à ses frontières d'armées, invitées ou non, de cinq autres États africains, affecte naturellement sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale. Il ne fait pas de doute que dans un pays aussi grand, le déploiement de 500 observateurs, protégés par 5 000 soldats, constituerait en fait une opération dénuée de logique en cas de conflit grave entre la République démocratique du Congo et ses alliés de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) d'une part, et le Rwanda et l'Ouganda, d'autre part, et si la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC II) était envisagée comme une force d'interposition. Mais cela n'est pas le cas. La conclusion la plus importante tirée par notre mission est que toutes les forces veulent un désengagement, et chacun des cinq Présidents consultés a été clair en appelant au déploiement rapide de la MONUC II.

L'argument selon lequel la République démocratique du Congo est trop vaste et la MONUC trop réduite est devenu moins convaincant depuis l'entrée en vigueur, le 14 avril, du plan de cessez-le-feu et de désengagement, qui semble tenir. Une zone de 30 kilomètres à peine, traversant le pays, serait maîtrisable pour un observateur militaire, du point de vue de la mission. Une telle zone de démarcation constituerait cependant un avertissement à la République démocratique du Congo et à la communauté internationale en indiquant que le désengagement ne peut constituer la fin de notre rôle. Avec la MONUC II, nous ne pourrons mettre fin à l'effusion de sang de façon complète, mais nous devrions nous concentrer sur la préservation de l'intégrité territoriale du Congo.

L'une des premières décisions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a été de ne pas toucher aux frontières existantes. Cette décision témoignait d'une

grande sagesse à l'époque, car rien n'aurait été plus naturel pour les États africains nouvellement indépendants que de vouloir modifier leurs frontières, tracées arbitrairement par les anciens colonisateurs. Cela ne concerne pas uniquement l'Afrique; toute la communauté internationale doit respecter cette sagesse africaine.

C'est la raison pour laquelle le désengagement ne suffit pas mais doit être suivi de retrait. L'on a clairement indiqué à notre mission qu'une solution au problème des groupes armés est un préalable à ce retrait. Sans cette solution, nous ne pouvons déplacer la ligne de démarcation à la frontière Est et l'appeler MONUC III, et avec elle, une telle opération ne sera pas nécessaire. C'est pourquoi les signataires de l'Accord de Lusaka doivent trouver une solution commune au problème des groupes armés.

Si nous nous concentrons excessivement sur des solutions militaires, nous serions enclins à négliger une autre condition de la préservation de l'intégrité territoriale du Congo, à savoir la mise en oeuvre effective du dialogue intercongolais. Nous espérons vivement que personne à Kinshasa ne puisse être tenté de croire que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka est un menu à la carte pouvant être séparé du dialogue. Si nous voulons préserver l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, nous avons besoin de toute l'aide possible de Kinshasa.

À cet égard, ma délégation suggère que le Gouvernement de la République démocratique du Congo revoie la question de la nationalité. Nous croyons savoir qu'en 1981, le parlement zaïrois avait abrogé la loi sur la nationalité de 1972, privant ainsi les Banya Rwanda et les Banya Mulenge de leur citoyenneté. En fait, les Banya Mulenge étaient d'origine rwandaise, mais leurs ancêtres avaient émigré au Sud-Kivu entre le XVIe et le XVIIIe siècle. C'est là évidemment une question de juridiction nationale, et nous ne suggérons pas que le Conseil de sécurité doive s'y intéresser. Mais nous disons que le fait de priver des groupes ethniques de leur nationalité en raison de leur lien de parenté avec un groupe ethnique dans un pays voisin ne peut être compatible avec la doctrine africaine d'inviolabilité des frontières. L'inviolabilité des frontières implique l'inviolabilité de la citoyenneté de tous les groupes ethniques vivant à l'intérieur de ces frontières.

C'est là une des nombreuses mesures qui pourraient être prises pour améliorer les chances de succès de l'Accord de Lusaka. Le rapport de la mission indique que la décision du Secrétaire général sur un déploiement sera complexe. Nous pensons qu'elle le sera moins grâce à notre contribution à tous.

Le Président (*parle en chinois*) : La liste des orateurs est encore très longue. En vue d'assurer un bon déroulement de la séance, et avec l'accord des membres du Conseil, j'ai l'intention de la suspendre à 13 h 15 et de la reprendre à 15 heures.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je voudrais d'abord remercier l'Ambassadeur Holbrooke de son exposé. Mes remerciements s'adressent également à la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo pour le rapport exhaustif qu'elle a soumis si rapidement. Les collègues qui sont intervenus ont tous salué le travail de la mission, et je m'associe de tout coeur à ces commentaires.

Je voudrais souligner les éléments suivants. Premièrement, le Conseil de sécurité, dans le cadre de ses efforts pour faire face au conflit en République démocratique du Congo, devrait en priorité accélérer et compléter le déploiement de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le rapport montre que la population de ce pays souhaite sincèrement la paix et fait état de ses attentes à l'égard des Nations Unies. Malgré les divergences entre les parties au conflit sur de nombreuses questions, elles souhaitent toutes le déploiement rapide de la mission de maintien de la paix des Nations Unies. Les cinq chef d'État de la région ont exprimé le même souhait lorsqu'ils ont rencontré les membres de la mission. Nous espérons que la phase II de la MONUC pourra être déployée rapidement et sans difficulté, afin de maintenir et de renforcer le cessez-le-feu et de créer les conditions propices à la mise en oeuvre des autres dispositions de l'Accord de Lusaka. Dans son opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo, l'Organisation des Nations Unies doit tenir compte des enseignements tirés en Sierra Leone et éviter de faire la même erreur.

Deuxièmement, au cours de sa visite, la mission est parvenue à amener l'Ouganda et le Rwanda à conclure un accord sur le retrait de leurs forces respectives de Kisangani et sur la démilitarisation de cette ville. Nous avons pris note du fait que les parties concernées participent à des consultations sur les moyens de mettre en oeuvre cet accord. Nous espérons que cette mise en oeuvre se fera efficacement.

Troisièmement, nous avons pris note du fait que la Commission militaire mixte (CMM) reste confrontée à d'énormes difficultés en raison d'un manque de fonds et de soutien logistique. Le facilitateur neutre du dialogue national en République démocratique du Congo manque également de ressources financières. Si cette question n'est pas réglée rapidement, elle aura une incidence sur le bon déroulement du processus de paix en République démocratique du Congo. Nous espérons que les pays qui ont la capacité de le faire continueront d'apporter leur soutien à la CMM et au facilitateur.

Quatrièmement, le processus de paix en République démocratique du Congo reste confronté à des tâches énormes comme le retrait complet des forces, le dialogue national ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des groupes armés. En plus de l'encouragement et de l'appui apportés par la communauté internationale, la volonté politique des parties concernées est impérative. Par conséquent, nous souscrivons aux remarques figurant au paragraphe 72 du rapport selon lesquelles les dirigeants de la région doivent assumer leur part de responsabilité dans l'instauration de la paix en République démocratique du Congo. Les dirigeants des parties concernées doivent s'acquitter de leurs engagements respectifs à l'égard de l'Accord de paix. Aussi, nous nous félicitons de la proposition de l'Ambassadeur Levitte et nous comptons que, dans le cadre de sa présidence, le Conseil de sécurité invite le Comité politique des parties au conflit à venir à New York pour discuter des questions difficiles relatives au règlement du conflit, afin d'encourager le processus de paix.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : Je vous remercie d'avoir organisé cette réunion sur l'évolution du processus de paix en République démocratique du Congo, à la suite de la récente visite de la délégation du Conseil de sécurité en Afrique. Il est vrai que la réunion d'aujourd'hui se tient dans un contexte particulièrement grave, marqué par la pénible épreuve à laquelle demeure soumise la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, et la reprise des affrontements armés entre l'Éthiopie et l'Érythrée, qui met fin à un cessez-le-feu de fait qui a tenu plus d'un an. Malgré les appels au cessez-le-feu émanant du Conseil de sécurité et de la Présidence en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les combats qui ont provoqué des pertes humaines considérables continuent de faire rage, et nous ne pouvons que marquer notre consternation et notre douleur face à cette tragédie que l'OUA s'était pourtant employée, des mois durant, avec l'appui de l'ONU, des États-Unis et de l'Union européenne, à prévenir en tissant patiemment les fils du dialogue entre les belligérants.

Quatre mois après la session spéciale organisée par le Conseil de sécurité le 26 janvier dernier, d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre du processus de règlement du conflit en République démocratique du Congo, aussi bien par les parties que par la communauté internationale. Cette session spéciale pour laquelle la présidence américaine du Conseil s'était beaucoup investie, a en effet commencé à produire ses effets et à se traduire par des actions concrètes sur le terrain. Ces progrès doivent être préservés et consolidés afin que la dynamique de paix qui s'est créée autour de cette question puisse être maintenue et entretenue.

La récente visite utile et opportune à bien des égards, que des ambassadeurs membres du Conseil ont effectuée dans la région, va précisément dans la bonne direction. Nous aurions souhaité à cet égard que les distingués ambassadeurs qui se sont rendus en Afrique soient aujourd'hui autour de cette table pour entendre notre point de vue sur la situation en République démocratique du Congo. Je suis conscient que, bien sûr, ils doivent être occupés à d'autres tâches importantes, mais j'aurais espéré qu'ils soient là pour écouter le point de vue de l'OUA. Cette visite du Conseil aura permis malgré tout aux représentants du Conseil, et nous nous en félicitons, de transmettre un message d'engagement de la communauté internationale en faveur de la paix au Congo et dans la région des Grands Lacs en général, mais aussi de prendre acte de nouveau de l'engagement solennel des parties en vue de la mise en oeuvre loyale et intégrale des Accords de Lusaka, et

de constater de visu les obstacles qui continuent à se dresser sur le chemin de la paix.

Le rapport établi à l'issue de cette visite montre clairement que le déploiement rapide et intégral de la deuxième phase de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) demeure plus que jamais la priorité absolue. Son accomplissement, dans les meilleurs délais possibles, apportera en effet, une contribution décisive au raffermissement du cessez-le-feu actuellement en vigueur, à l'approfondissement de la confiance entre les parties, et donc à la mise en oeuvre ordonnée de toutes les autres dispositions de l'Accord de Lusaka, qui demeure la seule garantie d'un retour de la paix région.

Nous nous félicitons, à ce propos, de l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu et de désengagement conclu à Kampala le 8 avril dernier par le Comité politique ainsi que de la signature de l'accord sur le statut des forces par la République démocratique du Congo et les Nations Unies. Ces deux importantes réalisations témoignent de la volonté des parties, dont la République démocratique du Congo, d'aller de l'avant dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka et constituent une autre preuve de leur engagement en faveur de la paix.

L'Algérie, en sa qualité de pays africain et Président en exercice de l'OUA, suit avec une attention particulière l'évolution du processus de paix en République démocratique du Congo, auquel elle contribue, activement, comme on le sait, que ce soit à travers les observateurs militaires ou encore le financement de la Commission militaire mixte. C'est dans ce cadre que le Président en exercice de l'OUA a pris l'initiative d'organiser à Alger, le 30 avril dernier, un sommet sur la République démocratique du Congo auquel ont pris part les Présidents de la République démocratique du Congo, du Mali, du Mozambique, du Nigéria, de l'Afrique du Sud, le représentant du Président de la Zambie, le Secrétaire général de l'OUA, le facilitateur Masire et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.

Le Sommet d'Alger a permis de procéder à une évaluation exhaustive des progrès réalisés dans la mise en œuvre du processus de paix en République démocratique du Congo, de réitérer la validité de l'Accord de Lusaka et d'appeler toutes les parties au conflit à en observer les dispositions jusqu'au rétablissement de la paix en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Le Sommet d'Alger a également lancé un appel aux pays membres de l'OUA en vue d'apporter leur contribution aux efforts de paix en République démocratique du Congo et a annoncé l'offre de mise à disposition de l'ONU de troupes de la part de l'Afrique du Sud et du Nigéria.

Tout en insistant sur la nécessité d'accélérer les préparatifs en vue de réunir les conditions pour la conduite du dialogue intercongolais sous la facilitation de Sir Ketumile Masire, le Sommet a enfin lancé un appel en direction du Conseil afin de hâter le déploiement de la MONUC condition *sine qua non* à la consolidation du cessez-le-feu et au raffermissement des efforts de paix.

La mise en œuvre de la résolution 1291 (2000) par laquelle le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de la deuxième phase de la MONUC, doit, en effet, être accélérée, si nous voulons éviter de nouvelles déconvenues au Congo. Nous sommes, de ce point de vue, conscients des efforts du Département des opérations de maintien de la paix en vue du parachèvement des préparatifs liés à ce déploiement. Comme nous savons que la préparation des conditions et l'acheminement des effectifs et des équipements prévus pour la phase II ont réalisé d'importants progrès, nous voudrions donc les encourager tout en joignant notre voix à celles qui recommandent que les leçons apprises des autres missions de la paix soient amplement prises en compte dans le contexte congolais. C'est que tout en insistant sur la rapidité qui doit présider au déploiement des unités de protection et de logistique de la MONUC, nous voudrions dans le même temps, souligner l'importance que revêtent les équipements et les armements dont doit être dotée cette force en vue de lui permettre de remplir son mandat dans les meilleures conditions possibles.

L'état précaire des infrastructures et des moyens de communication en République démocratique du Congo nécessitent à égard, des capacités de mouvement et de transport renforcées et adaptées. Un effort supplémentaire est à ce titre, indispensable pour que ces moyens soient disponibles à temps afin d'assurer le déploiement des forces dans les délais prévus.

Nous voudrions rendre hommage ici à tous les pays qui ont fourni des contingents au sein de la MONUC et dont l'engagement permet aujourd'hui à la deuxième phase d'être enfin envisagée par le Département des opérations de maintien de la paix. Nous te-

nons à souligner particulièrement la contribution de l'Italie avec des unités de transport aérien et fluvial, dont l'apport sera déterminant pour la réussite de la Mission. Nous invitons, à cette occasion, les autres pays qui disposent des moyens et des équipements techniques conséquents et adaptés aux besoins de la MONUC, à suivre l'exemple de l'Italie. Dans le même ordre d'idées, les appels lancés régulièrement par le Département des opérations de maintien de la paix pour la fourniture d'unités et d'équipements spécialisés en matière de contrôle de la circulation aérienne, de manutention des carburants, de secours et de lutte contre l'incendie trouveront rapidement, nous l'espérons, un écho favorable notamment auprès des pays développés.

Nous nous sentons particulièrement encouragés par les progrès réalisés au cours des dernières semaines par le processus de paix en République démocratique du Congo. De ce point de vue, la conclusion d'un accord entre le Rwanda et l'Ouganda sur les modalités pratiques pour leur retrait à 100 km de la ville congolaise de Kisangani, comme les dispositions prises dans la foulée de la visite de la délégation du Conseil de sécurité dans la région, la semaine dernière, traduisent la volonté des parties d'aller irréversiblement de l'avant vers la consolidation du cessez-le-feu et la création des conditions adéquates pour le déploiement de la MONUC.

Le déplacement de Sir Ketumile Masire, pour la première fois depuis sa désignation en tant que facilitateur du dialogue intercongolais, dans les zones aux mains des rebelles, représente également un développement positif qui intervient après l'engagement, pris par M. Kabila aussi bien durant le Sommet d'Alger que lors de la visite de la délégation du Conseil de sécurité d'apporter l'appui de son gouvernement au facilitateur. C'est un important développement, qui est de nature à permettre le lancement du dialogue intercongolais dont le succès assurera, à n'en point douter, la réussite du processus de paix en République démocratique du Congo dans son ensemble. Le règlement des questions pratiques qui s'y attachent telles que celles relatives à la détermination du lieu où devra se tenir ce dialogue, aux participants et au calendrier devrait, de notre point de vue, intervenir aussitôt que possible.

De ce point de vue, l'importance de ce volet du processus de règlement du conflit en République démocratique du Congo commande que la communauté internationale apporte au facilitateur Masire son plein appui aussi bien politique que financier. Le succès du processus de paix en République démocratique du Congo en dépend.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République démocratique du Congo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mwamba Kapanga (République démocratique du Congo) (*parle en français*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de m'acquitter d'un agréable devoir :celui de vous présenter, au nom de ma délégation et en mon nom personnel mes vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Je voudrais en même temps remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent du Canada, lui dire toute notre reconnaissance et lui exprimer toutes nos félicitations pour les succès qu'il a obtenus dans l'accomplissement de son mandat de Président du Conseil, au mois d'avril passé.

Ma délégation aimerait enfin féliciter sincèrement l'Ambassadeur Holbrooke et les membres de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo pour la rédaction de leur rapport paru sous la cote S/2000/416, lequel avons-nous la certitude, permettra de contribuer grandement au balisage du chemin de la paix et du développement durables des millions de Congolaises et de Congolais, qui ne cherchent, à l'instar de tous les habitants des autres continents, qu'à vivre décemment et en paix.

Les membres de la mission du Conseil ont pu être les témoins oculaires du profond désir de paix auquel aspire la population congolaise. L'étape de Kananga est assez éloquente à ce sujet. Partout, sur toute l'étendue du territoire national, de Mbandaka à Kisangani, de Goma à Bukavu, de Kindu à Mbuji-Mayi, de Lubumbashi à Bandundu sans oublier Kinshasa, des enfants, des pères et mères de famille demandent que soit mis fin à cette souffrance indescriptible qui est devenu leur lot quotidien depuis ce jour fatidique du 2 août 1998 qui a vu cette horde des forces d'occupation burundaise, ougandaise et rwandaise déferler sans coup férir en République démocratique du Congo, semant, la mort, la misère et la désolation sur son passage.

Mon pays vient de passer deux années d'une guerre sans merci dont le caractère insensé a été maintes fois dénoncé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et son Secrétaire général, M. Salim Ahmed Sa-

lim. Par ma voix, le peuple congolais en appelle à la communauté internationale pour qu'elle use de tous les leviers à sa disposition afin que soit mis un terme définitif à cette guerre dont il est en définitive la seule victime.

Mon gouvernement voudrait que l'ONU prenne conscience et s'imprègne de la détermination, ainsi que du besoin énorme de paix et de sécurité intérieure et extérieure qu'éprouve la nation congolaise tout entière. Mon gouvernement interpelle la communauté internationale afin qu'elle s'implique davantage dans une démarche sincère et positive, susceptible d'amener les agresseurs à de sincères négociations pour la paix et la stabilité régionale dans le respect des dispositions pertinentes de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

C'est le lieu pour ma délégation de remercier très sincèrement le Président Abdelaziz Bouteflika, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine pour l'organisation du sommet d'Alger du 30 avril 2000, et ses efforts continus et inlassables, en vue de faciliter la mise en oeuvre rapide de l'Accord de Lusaka. Le sommet d'Alger a en effet permis de réaffirmer les engagements pris lors de la réunion du Comité politique, tenue à Kampala, en Ouganda du 6 au 8 avril 2000, d'un plan de désengagement et de redéploiement des forces en République démocratique du Congo, conformément à l'Accord de Lusaka, ainsi que de la décision d'ordonner une cessation complète des hostilités avec effet au 14 avril 2000.

Force est de reconnaître qu'à ce jour, le cessez-le-feu a été largement respecté. II est certes regrettable que les armées de l'Ouganda et du Rwanda se soient une nouvelle fois livrées entre elles à de farouches combats dans la ville de Kisangani. La population civile de Kisangani qui, en l'espace d'une année, a encore été malheureusement la victime expiatoire de ces actes de guerre demeure le moindre des soucis de ces deux pays pour qui la perte des vies humaines congolaises n'est qu'un expédient face à leur visées mercantiles. II est certes tout aussi déplorable que l'Ouganda et le Mouvement de libération du Congo multiplient les escarmouches dans la province de l'Équateur. Les dernières en date étant les combats qui se déroulent pour le contrôle de la ville de Bomongo à la frontière avec la République du Congo voisine. Mais il est certain que toutes ces activités ne sont pas d'une envergure telle à mettre le processus de paix initié à Lusaka en danger. La guerre en République démocratique du Congo est une guerre transnationale engageant principalement des États et des gouvernements qui sont sensibles aux pressions amicales et autres en vue de la restauration de la paix dans la région. Cet aspect la différencie ainsi de la situation en Sierra Leone.

Aussi ma délégation partage le point de vue des membres de la mission du Conseil lorsqu'ils estiment que la situation en République démocratique du Congo a ses caractéristiques propres, que l'opération de maintien de la paix doit être jugée en elle-même et que la situation en Sierra Leone ne devrait en aucun cas voiler la responsabilité, non seulement des dirigeants de la région, mais également de la communauté internationale en République démocratique du Congo, ni leur capacité de faire réellement la différence dans mon pays.

L'ONU devrait par conséquent pouvoir tirer profit de cette accalmie pour procéder au déploiement rapide de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. Comme il a pu le souligner aux membres de la mission du Conseil, S. E. M. Laurent-Désiré Kabila, Président de la République a assuré que le Gouvernement de la République démocratique du Congo n'opposerait aucun obstacle à ce déploiement. Le Chef de l'État a également réitéré la disposition du Gouvernement à collaborer pleinement avec la MONUC.

Ma délégation aimerait saisir cette occasion pour remercier de tout coeur tous les pays qui ont apporté une contribution substantielle à la MONUC et souhaiterait leur dire que leurs filles et fils, qui se sont commis à la logique de paix pour mon pays, sont les bienvenus en République démocratique du Congo. Le Gouvernement et le peuple congolais son déjà prêts à les accueillir dans la plus pure des traditions d'hospitalité africaine.

Outre le silence des armes, l'ONU devrait également s'atteler à restaurer les droits les plus fondamentaux de la population congolaise comme l'y autorise d'ailleurs la résolution 1291 (2000) du 25 février 2000, principalement en ses paragraphes 12 à 15.

L'organisation non gouvernementale dénommée *Human Rights Watch* basée à New York, vient en effet de publier un rapport accablant sur les exactions commises en territoires congolais sous occupation par les agresseurs, en violation des principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Mon gouvernement demande instamment à l'ONU d'enjoindre les Gouvernements rwandais, burundais,

ougandais, les composantes du Rassemblement congolais pour la démocratie de Goma et de Bunia, ainsi que le Mouvement de libération du Congo de cesser immédiatement toutes les attaques visant les populations civiles. L'ONU se doit de mener des enquêtes pour établir les faits et d'entamer des poursuites judiciaires à l'encontre des responsables de ces crimes.

Du fait de l'agression armée, mon pays est devenu la terre de prédilection d'activités illicites de tout genre. L'ONU s'était déjà montrée gravement préoccupée par l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo par les forces d'agression. Cette pratique a pour effet d'alimenter leur effort de guerre, perpétuant ainsi la misère du peuple congolais. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement soutient la proposition faite au Conseil de sécurité par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de la création d'un groupe d'experts conformément au paragraphe 17 de la résolution 1291 (2000) du 24 février 2000 et demande au Conseil de sécurité de donner suite à la saisine du Secrétaire général.

Mon gouvernement en appelle au Conseil de sécurité pour qu'il rende effectivement opérationnel ce groupe d'experts, si possible dans les meilleurs délais, afin de mettre fin à ces activités, auxquelles s'ajoutent évidemment la destruction, le démontage et le transfert frauduleux vers les pays agresseurs, des structures économiques, environnementales et industrielles des provinces occupées.

Le dialogue intercongolais est l'une des dispositions prévues par l'Accord de Lusaka. Le Président de la République soulignait à juste titre que le principal objet de ce dialogue demeurait la participation du peuple congolais à ces assises lui permettant ainsi de se prononcer librement sur son devenir, de même que de choisir ou de déterminer les structures devant présider la future République.

De leurs entretiens tant avec le Gouvernement qu'avec les représentants de la société civile, ceux des groupes religieux et des partis politiques, les membres de la mission du Conseil auront sans nul doute compris, qu'un consensus sans équivoque se dégage en faveur de la tenue de ces assises dans les meilleurs délais.

Depuis le début de l'agression dont il est victime, mon pays n'a eu de cesse d'affirmer que le retour de la paix permettra de créer un climat favorable à la réalisation du programme de reconstruction nationale et de développement que les Congolais appellent de tous leurs voeux. Cette agression a eu pour effet de compromettre pour longtemps le développement et le bien-être des générations présentes et futures de tous les pays de la région des Grands Lacs. Tous nos pays font face à la tâche de consolidation de la paix intérieure et de la reconstruction économique. Renouer des relations de bon voisinage s'avère être une condition préalable d'une importance vitale et capitale. Si tous les pays de la région, aidés en cela par les Nations Unies et la communauté internationale, arrivent à comprendre les complexités qui ont été à la base de cette agression, et montrent leur disposition à fournir des efforts sincères, les problèmes auxquels nous faisons face devraient en fin de compte être réglés de manière efficace.

Il s'agit d'avoir le courage d'identifier froidement les problèmes concrets auxquels nos pays sont confrontés et de prendre, dans le cadre d'une approche globale, des mesures fiables visant la réconciliation nationale, le partage du pouvoir, la création d'armées républicaines, l'instauration ou la revitalisation du processus de démocratisation et le développement.

C'est dans cet esprit que la République démocratique du Congo soutient la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la stabilité, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Chaque pays doit être pleinement responsable de son peuple, assumer ses propres contradictions et s'abstenir de faire porter à d'autres le fardeau de son incapacité de gérer ses propres contradictions. La communauté internationale a l'obligation morale de nous venir en aide pour développer nos capacités de résoudre nos problèmes.

En guise de conclusion, je voudrais me résumer pour dire que la République démocratique du Congo attend des Nations Unies et du Conseil de sécurité : premièrement, le déploiement, dans les plus brefs délais, de la MONUC dans le cadre de sa phase II afin de créer les conditions propices au retrait des forces d'occupation; deuxièmement, la constitution d'un groupe d'experts chargé d'étudier la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres ressources de la République démocratique du Congo; troisièmement, la tenue rapide du dialogue intercongolais; quatrièmement, la mise en œuvre effective de l'Accord de Lusaka.

Mon gouvernement assure le Conseil de sa pleine et totale collaboration afin que le processus lancé à Lusaka puisse être mené avec succès à son terme.

La séance est suspendue à 13 h 15.